

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



GENTHOD

COMPTE RENDU DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE | 2015

MESSAGE DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi cantonale du 18 avril 1984 sur l'administration des communes, nous vous présentons le rapport administratif et financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

2015 a été une année de changement de législature. Pour rappel et selon la nouvelle Constitution de la République et Canton de Genève, vos représentants politiques sont renouvelés tous les cinq ans, au lieu de quatre années auparavant.

A l'Exécutif, seul le Maire a changé, ce qui garantit une certaine continuité d'autant plus importante que la commune a été gérée avec beaucoup de clairvoyance dans les projets et avec une bonne rigueur en ce qui concerne les finances.

Un changement beaucoup plus important a eu lieu au sein du Conseil municipal, le délibératif. Huit Conseillers municipaux ont quitté cette respectable institution en emportant avec eux plus de 70 années d'expérience. Vous trouvez à la page 16, dans le "Message du Président", chaque sortant et sortante honorablement mentionné. Ce renouvellement important a aussi provoqué un changement des rapports de forces politiques au sein du Conseil municipal.

Il n'y a pas de changement, mais une continuité au sein des collaborateurs et collaboratrices de la commune. Ce sont eux qui sont à votre service, qui vous servent avec excellence à longueur d'année, à l'administration, dans les services de voirie et de parcs et jardins, pour aider les enfants à traverser en toute sécurité les routes et chemins autour de l'école, s'occuper avec dévouement de notre bibliothèque, de l'école, des nouveaux bâtiments communaux et du restaurant scolaire. Sans eux, la commune et ses institutions s'arrêteraient de tourner.

Comme en 2011, notre commune s'est également trouvée à la une des journaux en 2015 concernant le rapport n° 58 de la Cour des Comptes. Nous avons à présent pu tourner la page et annoncer par écrit au Président du Conseil d'Etat, M. François Longchamp, que toutes les exigences de la Cour des Comptes sont désormais remplies.

Par ailleurs, un concours d'architecture pour la construction d'un centre de voirie et locaux annexes à Genthod-le-Haut a été organisé à la fin de l'année; le gagnant est un groupement d'architectes genevois. Leur projet, estimé à 8 millions, s'intègre bien dans le paysage au bord de notre commune. Le dépôt de la demande d'autorisation de construire est prévu pour l'automne 2016.

Genthod va bien, je vous le garantis, même si vous allez prendre connaissance quelques pages plus loin de l'exercice financier 2015, qui se solde avec un découvert dépassant les 4 millions de francs. Ce résultat provient de diverses circonstances, dont le système de péréquation intercommunale en est la principale. La péréquation genevoise distribue en effet les richesses entre les communes plus confortablement loties et se base sur la capacité financière de chacune d'entre elles.

Wolfgang Honegger | Maire | mai 2016

ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ ÉTAT CIVIL CIMETIÈRE FINANCES BÂTIMENTS	3
AFFAIRES SOCIALES ET NATURALISATIONS CULTURE, SPORTS ET LOISIRS SCOLAIRE TÉLÉRÉSEAU	8
SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENT	10
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	13
BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2015	21
ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD	31
BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES	33
BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX	44
RAPPORT FINANCIER 2015	47
ÉLÉMENTS STATISTIQUES	57
RENSEIGNEMENTS UTILES	59
GENTHOD PRATIQUE	62
RECOMMANDATIONS	65
PLAN DE LA COMMUNE	67
AUTORITÉS MUNICIPALES	68



LEXIQUE

PATRIMOINE ADMINISTRATIF (PA)

Ensemble des biens indispensables à la réalisation des tâches communales. Ce patrimoine ne peut pas être vendu.

PATRIMOINE FINANCIER (PF)

Ensemble des biens financiers pouvant être placés ou vendus.

BILAN

Inventaire des actifs (PA + PF) et des passifs (engagements et fortune). Le bilan est fortement influencé par le principe de prudence qui impose des amortissements.

AMORTISSEMENTS

Ecritures comptables reflétant la dépréciation des investissements réalisés au patrimoine administratif. Charges non monétaires comptabilisées sur une période définie légalement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'équivalent du compte de résultat dans les états financiers privés, soit les charges et produits de l'exercice en cours.

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes de sommes conséquentes (> 100'000 francs) investies à long terme dans le patrimoine administratif.

PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

Solidarité intercommunale voulue par le Conseil d'Etat et l'Association des Communes Genevoises afin de niveler les différences de revenus fiscaux. Dès 2011, le système a été renforcé et Genthod est l'un des plus importants contributeurs.

ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ ÉTAT CIVIL | CIMETIÈRE FINANCES | BÂTIMENTS

Wolfgang Honegger | Maire

FINANCES COMMUNALES

Budget 2015

Le budget 2015 avait été voté à l'unanimité le 11 novembre 2014. Il se voulait équilibré, dégagant même un boni:

- > des charges de CHF 15'838'018.-
- > des revenus de CHF 15'887'108.-
- > soit un excédent de revenus de CHF 49'090.-
- > au 31.12.2014 les liquidés disponibles s'élevaient à: CHF 27'518'499.26

Comptes 2015

La réalité est toute autre, voici les quatre chiffres les plus importants en préambule:

- > des charges de CHF 17'372'569.45
- > des revenus de CHF 13'324'691.51
- > soit un excédent de charges de CHF 4'047'877.94
- > au 31.12.2015 les liquidés disponibles s'élevaient à: CHF 24'953'046.58

Vous trouverez les détails dans le Rapport financier à partir de la page 47.

Mais ne vous inquiétez pas, les finances de la Commune vont bien. Genthod va néanmoins bien! Notre commune jouit d'une excellente santé financière.

Péréquation intercommunale

Il y a cependant une petite inquiétude, qui est partiellement liée à notre très bonne santé financière.

Dans notre canton, certaines communes – principalement des grandes – se trouvent dans des situations peu enviables. Leurs caisses sont vides, leurs centimes additionnels sont élevés et les défis qu'elles doivent affronter ne sont pas les mêmes que les nôtres. Tous ces facteurs ont un effet important sur la péréquation, sur la solidarité entre les 45 communes genevoises.

La péréquation intercommunale est en effet une solidarité voulue par le Conseil d'Etat et l'Association des Communes Genevoises (ACG). Elle vise à niveler les différences de revenus fiscaux entre les communes plus ou moins aisées.

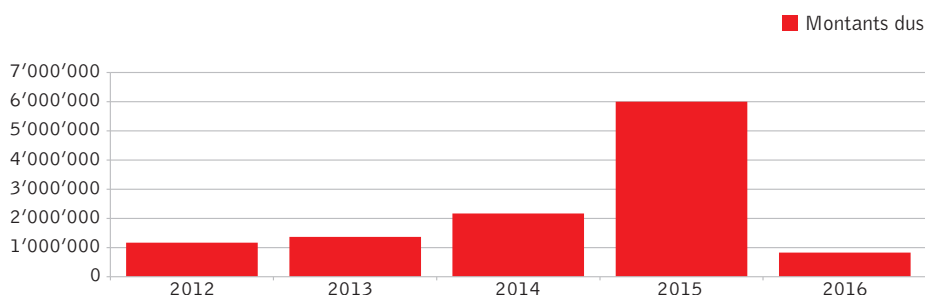
Le montant est calculé sur la base de la capacité financière d'une commune. Le montant de cette capacité est obtenu à partir de tous les revenus possibles selon le centime additionnel moyen des 45 communes genevoises, qui est de 42 en 2016 alors que celui de Genthod est de 25 – pondéré par le nombre d'habitants. Ce calcul inclut la taxe professionnelle, non perçue à Genthod.

Dès 2011, cette solidarité, nommée péréquation, a été renforcée et Genthod est parmi les plus importants contributeurs (CHF 2.2 millions en 2014 et CHF 6 millions en 2015).

C'est un sujet qui va encore nous préoccuper les années à venir.

Péréquation communale

Période du prélèvement	2012	2013	2014	2015	2016
Montants dus	1'162'512	1'361'015	2'162'000	5'992'222	830'323



Taxe professionnelle

La taxe professionnelle est unique en son genre en Suisse. Elle existe uniquement dans notre canton et a été créée en 1798 en visant les sociétés ou entreprises.

À Genthod, près de 80 contribuables sont sollicités une année sur deux afin qu'ils nous fournissent leur chiffre d'affaires, leur loyer et le nombre d'employés.

La taxe est basée sur le chiffre d'affaires, imposable au maximum de 6 %, sur l'effectif du personnel (à l'exception des apprentis), à hauteur de CHF 10.- par personne et enfin sur le loyer des locaux, imposé à 5 %.

Dans notre commune, selon la volonté du Conseil municipal exprimée lors du vote des budgets, cette taxe est depuis longtemps dégrevée à 100%.

La Commune ne prélève pas cette taxe légale, bien que celle-ci impacte défavorablement sa capacité financière.

Budget 2016

Dans sa séance du 10 novembre 2015, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité le budget 2016 pour le fonctionnement de la Commune.

Le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 10'666'894.- aux charges et de CHF 10'676'790.- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant ainsi à CHF 9'896.-.

83% des revenus inscrits au budget proviennent des recettes fiscales (prévisions) et le reste, soit CHF 1.8 million, des autres revenus.

Le plan des investissements pour 2016 présente un montant de CHF 2.5 millions.

Les investissements sont couverts par les fonds propres de la Commune et leur financement est totalement assuré par les liquidités disponibles.

Bâtiments communaux

Les deux appartements entièrement rénovés de la maison du Pressoir sont loués depuis le 1^{er} avril 2015. Pour mémoire, l'histoire de cette maison remonte au 30 mai 1899 quand le Maire Théodore de Saussure exposa qu'il y avait pénurie de logements et proposa de créer 2 appartements au-dessus du pressoir communal, dans le grenier d'étendage qui n'était jamais utilisé. L'accès à ces deux appartements ne se fait plus par le chemin du Presbytère, mais par le chemin du Pressoir.



Centre de voirie et locaux annexes

Les locaux de notre service de Voirie et parcs et jardins, ainsi que ceux des Pompiers situés au cœur du village, dans un bâtiment nommé Rural, sont depuis longtemps bien trop étroits. Le manque de place ne permet plus de travailler d'une manière rationnelle et les standards de sécurité en vigueur ne sont plus à la hauteur des exigences actuelles.

Pour ces raisons, la Commune a acquis en 2007 un terrain à Genthod-le-Haut, au chemin des Chênes, en face du Centre ornithologique. Une fois le terrain déclassé, le Conseil municipal a mandaté l'Exécutif pour étudier un projet en vue de la construction d'un centre de voirie et locaux annexes et organiser un concours d'architecture dans cette perspective.

L'Exécutif a ensuite mandaté M. Carmelo Stendardo, du Bureau d'architectes 3MB3 - un vrai professionnel en la matière - afin d'organiser un concours d'architecture en procédure ouverte, à un degré selon le règlement SIA 142.

Un premier crédit d'étude a été voté en 2010, puis un crédit complémentaire en 2015 selon le budget révisé de CHF 320'000.- afin de tenir compte du nombre de lauréats présentés au concours.

Durant l'automne 2015, 32 projets ont été déposés à la Mairie et le 6 novembre 2015 le jury, composé de neuf membres, a recommandé à l'unanimité comme gagnant du concours le projet nommé Pourtour et lui a attribué le premier prix.

Les participants au concours devant respecter le strict anonymat donnent pour cette raison à leurs projets un pseudonyme de leur choix. Une fois que le jury a fait son choix, l'anonymat des participants est levé.

Le lauréat du concours vient de Genève: il s'agit de deux bureaux qui se sont mis ensemble pour braver le défi. Leurs efforts ont été récompensés par un prix à hauteur de CHF 35'000.-. Il s'agit de M+N Architectes sàrl et d'Architech SA.

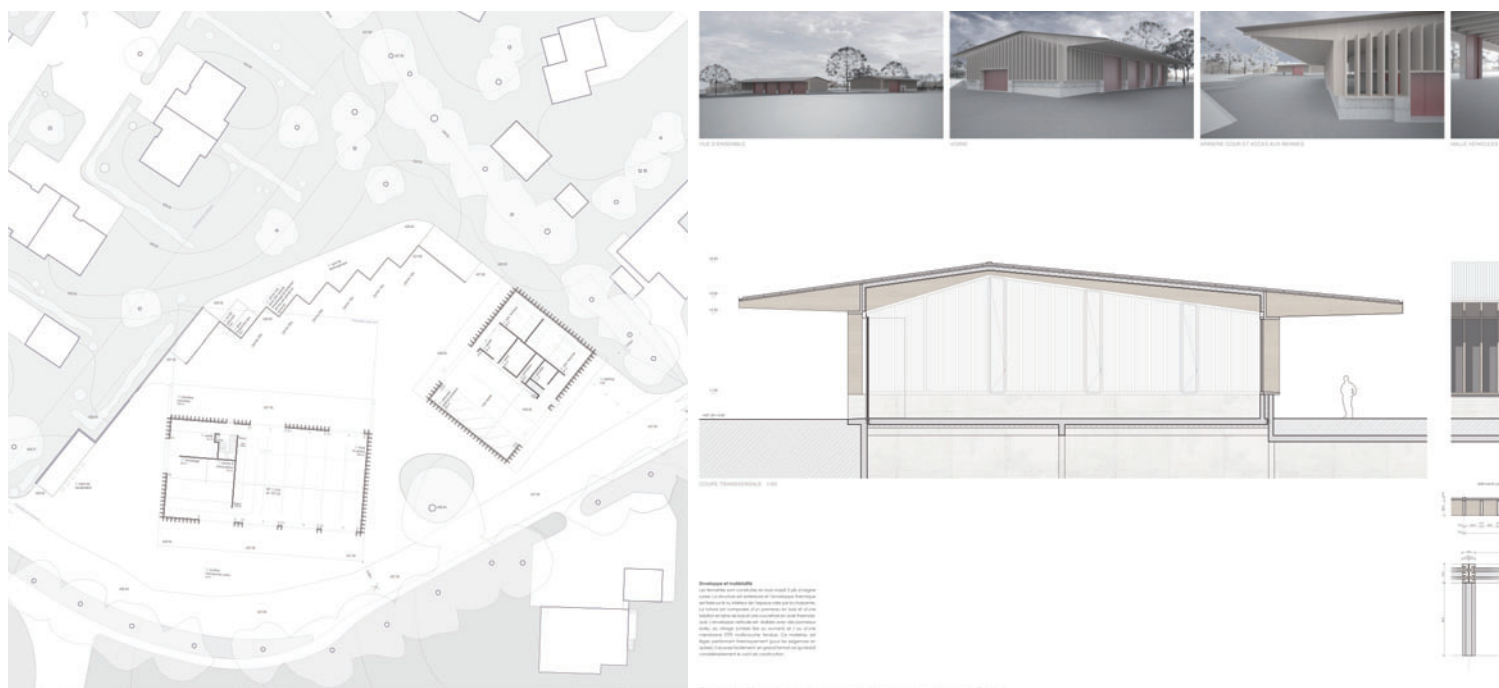
Voici une courte description du projet gagnant par M. Marc Widmann, architecte et membre du jury:

"Le projet "Pourtour" s'inscrit dans la courbe du chemin des Chênes et prolonge l'espace de ce dernier pour créer une grande place utilitaire dans laquelle s'inscrivent deux volumes distincts répondants aux deux parties principales du programme. Les deux bâtiments sont positionnés en front de rue et gardent ainsi leurs distances aux

Le fonctionnement des principales activités sont bien définies par les deux volumes proposés, une partie des garages étant toutefois prévue au sous-sol avec les stockages communs, accessibles par une rampe extérieure.

Les circulations internes aux bâtiments, de même que celles sur leur pourtour est simple et efficace et laissent une grande flexibilité d'usage.

Les espaces créés dans les deux volumes sont clairs et bien structurés. La disposition et la dimension des volumes répond au programme du concours et permettrait même d'envisager un jour d'autres usages par leur flexibilité. Le système de façade en membrane semble être plutôt translucide que transparent, réduisant ainsi les relations entre espaces intérieurs et l'environnement. D'une manière générale, les options



constructions résidentielles environnantes. Les volumes construits sont limités au maximum par l'intégration d'une partie du programme au sous-sol. Ce dispositif d'implantation et d'organisation est à la fois simple et pertinent. Il reconnaît le chemin de Chênes comme limite territoriale de la zone agricole, depuis le centre du village et en direction du Jura. Il est à l'échelle du site et son caractère morphologique ouvert affirme l'identité publique du projet.

En rapport avec le contexte naturel et paysager les deux bâtiments proposés reprennent la volumétrie des hangars agricoles, tels ceux construits à la frange du domaine agricole le long du chemin des Limites. Le cèdre existant sert de charnière à la géométrie des deux volumes construits et la bordure de la cour suit les grandes masses des arbres et bosquets du site. Enfin, cette proposition montre clairement au Maître d'Ouvrage, la commune, quelle est l'emprise adéquate et maximale des constructions sur ce site et l'assume en choisissant d'installer une partie importante du programme en sous-sol.

constructives et structurelles proposées permettent d'augurer un bon développement du projet."

La suite de la conduite du projet se déroulera en 2016, avec l'étape décisive du dépôt de la demande d'autorisation de construire.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Accès au lac: Bains du Saugy

L'inauguration de cet espace magnifique a eu lieu le 27 mai 2015 en présence de M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'environnement, de l'agriculture et des transports, et de nombreuses personnalités. Les installations se situent tant sur le domaine cantonal que communal.

Les Bains du Saugy datent des années 1920 quand l'Association des Intérêts de Bellevue adressait au Département des travaux publics de Genève un projet d'agrandissement des bains de Genthod-Bellevue, puis l'installation d'un plongoir. Grâce à la très bonne collaboration avec les services de l'Etat de Genève, notamment la Capitainerie cantonale, cette réhabilitation remémore les anciens bains du Saugy sur la parcelle de la Commune de Genthod, offre un meilleur accès aux rives du lac, améliore l'espace de détente sur la parcelle de l'Etat et complète les installations existantes d'éléments saisonniers destinés aux activités estivales liées à la baignade.

La Commune de Genthod a financé les installations se situant sur terre tandis que de son côté la DGNP (Direction générale de la nature et du paysage) a pris à sa charge les installations lacustres. Cet espace de détente est placé sous la sauvegarde des citoyens.



Quelques petits aménagements subsistent encore, notamment s'agissant de la cohabitation entre occupants des Bains du Saugy. Le rendez-vous de la saison estivale, attendu de tous, ne se fera pas sans petites accroches, au vu du nombre grandissant d'utilisateurs de ce lieu agréable.



De nombreuses discussions ont eu lieu parmi tous les interlocuteurs concernés, au niveau du Canton comme de la Commune. D'entente entre tous et afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre baigneurs et canidés, la décision a été prise de limiter l'accès au lac pour les chiens à la rampe qui a été prévue à leur usage ainsi que leur tenue en laisse obligatoire sur la plage, ceci du 15 mai au 15 septembre. Les pontons sur le lac resteront dès lors dévolus aux baigneurs.

Plan directeur pour pistes cyclables

Après le plan directeur pour chemins pour piétons, approuvé par le Conseil d'Etat le 25 juillet 2012, le plan directeur pour pistes cyclables a fait l'objet d'une première présentation par le bureau d'urbanisme Ortiz-Robyr le 5 mai 2015.

Cimetière

Au centre de la commune, entre l'école, la salle de gymnastique et le nouveau centre communal, ainsi que sous la responsabilité du Maire, se trouve le cimetière. Lieu incontournable pour tous, indépendamment des croyances de chacun, le cimetière représente, au fil du temps et des générations qui se succèdent, les cycles de vie et de mort individuels se répétant à l'infini.



Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, le cimetière de la Commune se tient autour du temple. En raison du manque de place, Genthod doit alors trouver un autre lieu de sépulture et une discussion s'ouvre pour que celui-ci soit commun avec Bellevue.

Grâce à une donation de Mme Pictet-de-la-Rive en 1858, le cimetière peut être agrandi et dévolu aux habitants de Genthod ainsi que de Bellevue, qui participent à parts égales aux frais d'établissement et d'entretien. Le cimetière est ensuite agrandi en 1938, pour connaître la disposition que l'on retrouve aujourd'hui.

Suite à la création d'un cimetière à Bellevue, le règlement du cimetière est modifié en décembre 2005 et est désormais à l'usage seul des Gentousiens.

Dans un effort pour contribuer à la protection de l'environnement, une récente loi interdit désormais l'utilisation d'herbicides. Celle-ci est valable aux abords des routes, des chemins et des places. Les cimetières sont tout particulièrement touchés; l'utilisation de produits chimiques est en effet une des méthodes les plus pratiques en raison de la difficulté de traiter à l'aide d'outils mécaniques, les sépultures limitant fortement le passage.

En Ville de Genève, précurseur de nouvelles solutions applicables en matière d'environnement, cela fait plus de 6 ans que les cimetières ont verdi. L'entretien d'une surface minérale devenait difficile à assurer sans l'utilisation de désherbants. D'autres communes se sont également pliées à cette nouvelle métamorphose. Le gravier se voit remplacer par du végétal.

De plus, plusieurs arbres et haies seront remplacés par des arbres à floraison. Et des glycines seront plantées le long du mur côté salle de gymnastique pour le couvrir et apporter de la couleur.

Ces nouveaux aménagements auront lieu dans les carrés 1 et 2 situés à gauche de l'entrée du cimetière, du côté de l'école. Après avoir laissé un peu de temps afin d'évaluer les coûts et les modalités que ce nouvel entretien impliquera, il sera décidé d'étendre le projet.

En parallèle à ces agencements, la création d'un ossuaire a reçu l'aval du Conseil municipal qui a voté un crédit d'investissement en avril 2015.

Le projet, proposé par la Mairie, a été étudié par la commission Aménagement du Territoire et Tissu Economique. La Commune a en effet eu l'opportunité de reprendre un caveau arrivé à échéance et qui nécessitait de gros travaux de réhabilitation en raison de son état de dégradation importante. La construction d'un ossuaire dans un angle discret du cimetière permettra ainsi de rassembler dignement les restes des tombes non renouvelées.

Les travaux, qui seront effectués par l'entreprise Jacquet, suite à une procédure de marchés publics, sont planifiés pour début 2016.

Le cimetière de Genthod se prépare donc à changer peu à peu d'aspect, tout en discrétion et en continuité, sans pour autant perdre sa grandeur et sa fonction de recueillement et de mémoire.

Wolfgang Honegger | Maire

A l'instar des exemples cités plus haut, de nouveaux aménagements sont prévus à Genthod pour 2016. L'idée principale est bien entendu de respecter la loi ainsi que les produits recommandés, mais également d'améliorer l'aspect général du cimetière en le faisant ressembler à un véritable parc dans lequel il serait agréable de se promener comme de se recueillir.

Les premières transformations consistent à remplacer les zones de gravier par une surface engazonnée, composée d'un mélange de graminées qui donneront un effet naturel et varié.



De la petite enfance aux aînés: une chaîne continue, un fil rouge

La crèche a continué sa croissance et arrive bientôt à sa capacité maximale de 80 places. Si en 2015 Genthod a occupé 15 places pour 18 enfants, il faudra se préparer à augmenter notre taux d'occupation à environ 20 places en sachant que notre quota maximum est de 23 places. Ceci est plus qu'encourageant pour notre courbe démographique mais qui reste toujours faible en ce qui concerne les naissances.

Autre sujet de satisfaction, nous avons pu clôturer les investissements du bâtiment de la crèche et de son mobilier sans dépassements budgétaires.

Cet engouement pour la crèche pose néanmoins des problèmes de fréquentation pour le jardin d'enfants de notre commune. Le comité des Petits Loups en a bien pris conscience et s'est mis courageusement à la tâche pour trouver des solutions en intégrant les parents dans les réflexions. Je suis persuadé que la rentrée prochaine permettra déjà de récolter les fruits des changements initiés.

Malheureusement, cette difficulté ne concerne pas que notre village, mais est bien présente chez nos voisins. Après la crèche, il sera nécessaire de penser à la création d'un réseau intercommunal de jardins d'enfants si nous voulons continuer à proposer ce mode de garde aux habitants de notre région tout en conservant les spécificités propres de chaque entité.

La dernière alternative de garde se trouve chez les Mamans de Jour affiliées à l'association intercommunale Supernounou. Pour l'instant, nous avons peu d'offre sur notre commune, la majorité des possibilités de garde se trouvent à Versoix. Les personnes intéressées pour offrir des lieux de garde ou pour placer des enfants peuvent contacter la Mairie qui les aiguillera vers les bonnes personnes.



L'école reste et restera toujours le lieu d'intégration et de rencontre privilégié de la commune. Cette année, un projet intergénérationnel s'y est déroulé mêlant des acteurs de tout âge: la réalisation d'une mosaïque pour orner les murs de l'entrée du centre communal et du parascolaire. Le projet fût initié par Mmes Stéphanie Touzot et Isabela Pot qui en ont assuré la maîtrise artistique.

Tous les enfants des classes, guidés par leurs enseignants, ont collés des tesselles sur des dessins réalisés par une Gentousienne, Mme Pauline Lavillat Mellina-Bares. Durant ce travail, ils ont été encadrés par des membres de l'association du Bel Age ou des grands-parents. Ce fut un moment de partage apprécié de tous où on ne savait plus trop qui en retirait le plus de plaisir. La magie de la collaboration a opéré et le résultat visible sur nos murs en est la preuve.

Notons également la venue d'un nouveau directeur de l'établissement scolaire de Genthod-Bellevue, M. Herbert Binggeli. Dès la rentrée 2015-2016, celui-ci a remplacé M. Salvatore Chudzinski, que nous remercions pour son engagement.

Les associations communales participent aussi activement à cette vie communale, soit en formant nos jeunes - comme notre excellente école de musique ou nos clubs de sport - en permettant aux enfants comme aux parents de se retrouver autour d'une même activité.

Le club ABC a dû cesser ses activités car la charge de travail que cela représentait pour son comité était trop importante. Et c'est vraiment la mort dans l'âme que cette décision a été prise. Heureusement, le flambeau a été repris sous une forme quelque peu différente pour continuer à proposer tous les cours qui étaient fortement appréciés. Merci à tous.

La culture est l'une des activités fondamentales de la vie locale gentousienne, car elle permet de se retrouver dans des moments plus festifs où l'on peut prendre le temps de s'arrêter pour échanger et partager.

La fête des Tréteaux en est le parfait exemple, ainsi que notre magnifique programme culturel.

Nous avons pu essayer notre salle avec une troupe de théâtre amateur, nous avons reçu des vedettes, le festival Antigél - pour qui Genthod devient un point de repère - et même si parfois il n'y a pas toujours le nombre de spectateurs souhaités, les spectacles proposés sont tous de qualité et choisis avec soin.

Terminons ce voyage par nos aînés. Que leur proposer de plus que les sorties théâtrales, le Cirque Knie, les Automnales, les petits voyages ou les repas? Le seul fait qu'il nous faille souvent utiliser deux cars pour ces événements nous laisse supposer que nous ne sommes pas trop loin de leurs envies.

A Genthod, quel que soit notre âge, nous avons quelque chose pour répondre à nos besoins ou à nos envies. La classe d'âge la moins favorisée est celle de nos adolescents.

Nous encourageons "les champions en devenir" qui peuvent déposer un dossier de demande d'aide - qu'ils trouveront sur le site de la mairie - mais cela reste du support individuel.

Je prévois de rafraîchir fortement la place de jeux du Mail Lullin, mais c'est surtout pour les "un peu plus petits".

Gardons tout de même notre optimisme, quelque chose sortira de terre dans un avenir assez proche si nous le voulons.

Michel Stalder | Adjoint au maire



Une nouvelle association, Genthod-en-scène, s'est créée pour proposer des activités artistiques qui sont l'une des caractéristiques gentousiennes.

Le Bel Age est également venu compléter nos associations. Elle comble un besoin, qui va aller grandissant, en permettant aux personnes qui ont réduit ou même arrêté leurs activités professionnelles de ne pas rester seules chez elles. Elles peuvent ainsi continuer à avoir une vie active, car le Bel Age leur propose des repas, des moments de rencontre et plein d'autres choses. L'idéal serait de pouvoir leur mettre à disposition un local permanent pour leur activités. J'y travaille et je suis sûr qu'une solution émergera bientôt.

SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENT

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Elaboration du cahier des charges pour la sécurité à Genthod

La commission de Sécurité, durant ses nombreuses séances, a mis l'accent sur la finalisation du cahier des charges. En début d'année, sous l'égide de l'ancienne législature, la commission a choisi les emplacements des caméras de surveillance. Grâce aux compétences de M. Yvan Buccioli, le conseiller de la Commune en la matière, il a été procédé à fin 2015 au lancement de la procédure AIMP (accord international sur les marchés publics). L'analyse des offres présentées par les soumissionnaires aura lieu en début d'année 2016, selon différents critères qui permettront le choix du prestataire.

Barrière de sécurité au chemin des Chênes

Afin de sécuriser les enfants jouant notamment au ballon sur le terrain du centre communal, la commission s'est penchée sur un projet d'installation d'une barrière métallique peu esthétique. Avec l'arrivée de nouveaux commissaires, lors du changement de législature, il a été décidé de planter tout simplement une haie de charmilles.

Nominations au corps de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod

Après avoir suivi avec succès les cours de formation respectifs, la Mairie a nommé comme Fourrier Mme Maria-Belen Rodriguez, et comme Sergent-major M. Cyril Gentil.

Avec ces nominations, l'Etat-major de la Compagnie est à nouveau au grand complet.

La Mairie leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leurs missions futures.

GÉNIE CIVIL

Collecteur d'eaux pluviales et trottoir route de Rennex

Les travaux de gros-œuvre ayant été terminés fin 2014, le revêtement du trottoir de couleur beige a pu être posé durant le printemps 2015. L'objectif du Plan directeur des chemins pour piétons est donc atteint sur le tronçon allant du chemin de Mont-Rose au chemin des Limites, et ceci à la satisfaction de tous les utilisateurs.

Chemin du Pré-Paul

Durant l'été, il a été procédé à la réfection totale du chemin. La pose d'un tuyau dans les encaissements permettra aux propriétaires et riverains de ce chemin privé d'en profiter lors de l'installation future de l'éclairage.



Canalisations au chemin des Troiselles

Avant le début des travaux, une réunion d'information a eu lieu avec tous les riverains. Les personnes présentes ont posé des questions sur la durée des travaux, le remplacement de l'éclairage ainsi que la pose d'un modérateur de vitesse sur le chemin.

Suite à plusieurs mois de négociation avec les propriétaires du chemin, les travaux ont enfin pu débuter en septembre 2015.

Les bonnes conditions météorologiques de fin d'année laissent présager que la durée des travaux sera plus courte que prévu. L'entreprise choisie lors de la procédure AIMP possède une grande expérience en ce qui concerne les travaux de canalisation sur des chemins privés de cette configuration.

La Mairie rappelle que le chemin des Troiselles conservera entièrement son caractère privé et restera une voie sans issue pour les véhicules.

Parking des Chânets

Les travaux d'aménagement du nouveau parking pour les remorques et les caravanes des habitants des communes de Bellevue et Genthod ont débuté au printemps. Suite à une modification des espaces de parcage, les plans ont été réalisés. Le nombre de places à disposition de Genthod s'élève finalement à 68 places. La location a débuté à l'automne 2015 par le biais de la régie de la Commune; la fréquentation est très satisfaisante.

L'effet du parking influence positivement la disponibilité des places de parc pour les voitures sur le territoire de la Commune.

Assainissement du mur de la Revillotte

Durant les basses-eaux du lac – en mars et avril – les travaux ont été entrepris afin de freiner l'érosion du mur. Un empierrement plus conséquent a été réalisé depuis le lac à l'aide de barges.

Quant aux travaux d'aménagement des berges du Creux-de-Genthod, ils sont dans l'attente d'une étude globale commandée par la Mairie.

ENVIRONNEMENT

Bennes enterrées au chemin de la Pralay

La creuse pour les bennes enterrées a été quelque peu retardée. Suite à une réunion avec les voisins et l'autorisation de coupe de la branche d'un chêne, l'emplacement a pu être modifié pour permettre une meilleure configuration du site.

L'ouverture et la mise en service de cet écopoint interviendra au cours du printemps 2016.

Eclairage public

Le remplacement de toutes les lampes à base de vapeur de mercure a été effectué par les Services Industriels de Genève. Le budget pour ce changement avait été voté en 2014 déjà. Les nouvelles lampes LED, avec réduction de luminosité entre 22h et 6h, permettra une économie non négligeable d'électricité sans affecter la densité de l'éclairage.

Journée Nature

Suite au changement de législature, il n'y a pas eu de Journée Nature fixée pour 2015. La visite d'un site d'intérêt commun et utile à tous, est prévue pour 2016.



Coffrets SIG sur la commune

Suite à la première étape d'embellissement des coffrets électriques des Services Industriels de Genève par des photos de Genthod, la commission de l'Environnement s'est penchée sur le choix de photos rétros de la commune pour l'édition 2015.

La pose retardée, en raison du succès de la demande de toutes les communes, sera d'actualité début 2016. La pose de ces clichés est offerte par les SIG.

AICR-AIG (Association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport international de Genève)

La commission de l'Environnement a invité le président de l'AICR-AIG, en la personne de M. Yvan Rochat, également Conseiller administratif de Vernier.

Les problèmes abordés lors de cette rencontre ont été les suivants:

- > évolution du nombre de vols;
- > refus d'autorisation de construire dans les secteurs concernés;
- > santé de la population;
- > pollution par des particules fines;
- > vols de nuit.

Réengazonnement du terrain du centre communal

Suite à un mauvais aplanissement ainsi qu'une stabilisation insuffisante de la surface lors du semis initial, la Mairie a pris la décision de réengazonner toute la surface et d'y installer l'arrosage automatique.

Ces travaux ont débuté dès l'automne afin de ne pas compromettre l'utilisation de ce terrain lors des manifestations 2016, telles que la fête des Promotions et la fête nationale, dont l'organisation incombait à la Commune de Genthod.

Grâce à des températures hivernales particulièrement clémentes, la levée du gazon a parfaitement réussi, ceci à la grande satisfaction de la Mairie.

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 3 FÉVRIER 2015

Rénovation de la salle de gymnastique (proposition)

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer le projet de rénovation de la salle de gymnastique en commission des Bâtiments.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 7 voix pour.

SÉANCE DU MARDI 10 MARS 2015

Crédit d'investissement pour l'aménagement d'un point de récupération de déchets ménagers au chemin de la Pralay (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement d'un montant de CHF 155'000.- destiné à aménager un point de récupération de déchets ménagers sur la parcelle 1851, feuille 9, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense de CHF 155'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2016, sous rubrique 720.331.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement pour l'agrandissement d'un parking pour caravanes au chemin des Chânets (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement d'un montant de CHF 240'000.- destiné à agrandir le parking pour caravanes du chemin des Chânets sur la parcelle 3951, feuille 14, de la Commune de Bellevue, propriété de l'Etat de Genève.
2. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine financier.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Proposition concernant le stationnement au parking du Creux-de-Genthod

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer le dossier en commission Génie civil et Mobilité.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015

Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclage de crédits d'investissements et aux moyens de les couvrir (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De boucler les crédits d'investissements suivants comprenant un dépassement pour un montant total de CHF 60'762.85, soit:
 - > CHF 4'231.- pour la reconstruction des collecteurs EU / EP du chemin privé des Hutins-Goulus.
 - > CHF 45'433.50 pour la liaison "énergies" du centre communal polyvalent à l'école, par la salle de gym.
 - > CHF 11'098.35 pour la vaisselle et ustensiles de cuisine du centre communal polyvalent.

2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 60'762.85.
3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement destiné à l'assainissement des collecteurs EU/EP du chemin des Troiselles (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 1'700'000.- destiné aux travaux d'assainissement des collecteurs EU/EP au chemin des Troiselles, soit sur les parcelles N° 594, 657 et 1784 sises sur la Commune de Genthod.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
3. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les opérations énoncées dans la présente délibération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2016, sous rubrique 71.331.
5. De prendre acte que la part de ce crédit relative aux dépenses d'investissement sur les réseaux secondaires sera financée au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement des eaux (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.
6. De subordonner cette délibération à l'approbation du projet et à la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 11 voix pour et 2 abstentions.



Crédit d'engagement complémentaire destiné à l'aménagement des Bains du Saugy (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 586'962.- pour financer la partie du projet à la charge de la DGNP.
2. De couvrir ce crédit d'engagement complémentaire par la refacturation à la DGNP.
3. De comptabiliser cette dépense et la recette pour un montant équivalent dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.



Crédit d'investissement pour la création d'un ossuaire dans le cimetière de Genthod (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement d'un montant de CHF 100'000.- destiné à aménager un ossuaire dans le cimetière de Genthod.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense de CHF 100'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2016, sous rubrique 740.331.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 12 voix pour et 1 abstention.

Crédit d'investissement pour la rénovation de la salle de gym (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement d'un montant de CHF 140'000.- destiné à rénover l'habillage des parois intérieures de la salle de gymnastique sise rte de Rennex 11.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense de CHF 140'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2016, sous rubrique 340.331.

Mise au vote, **la délibération est refusée** par 5 voix pour, 6 contre et 1 abstention.



Résolution pour la création d'un fonds de compensation lié aux nuisances sonores et environnementales de l'Aéroport International de Genève

Le Conseil municipal demande:

Au Grand Conseil de se déterminer, au vu des arguments précités, en faveur de la création d'un fonds de compensation lié aux nuisances sonores et environnementales. Ce fonds sera géré par une commission représentant les différentes communes riveraines et sera soumis à un règlement qui en précisera l'affectation. Ce fonds devra être alimenté à hauteur de 50% du bénéfice rétrocédé à ce jour au Canton.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

SÉANCE DU MARDI 12 MAI 2015

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 suivants pour un montant total de CHF 2'185'033.42.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par la fortune nette.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Approbation des comptes 2014 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 13'241'875.16 aux charges et de CHF 12'507'924.45 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 733'950.71.
3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de CHF 3'650'842.12 aux dépenses et de CHF 448'874.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'201'968.12.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'201'968.12 par l'autofinancement à raison de CHF 4'185'436.20 au moyen de la somme de CHF 2'099'959.65 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 2'085'476.55 moins l'excédent de charges de CHF 733'950.71. L'excédent de financement s'élève à CHF 249'517.37.
5. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à CHF 733'950.71 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2014.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 97'716'768.84 qui se compose de:

> Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 61'655'957.40
> Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 36'060'811.44
Total de l'actif	CHF 97'716'768.84
et au passif un montant de CHF 97'716'768.84 qui se compose de:	
> Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 1'225'901.19
> Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 0.00
> Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 345'148.10
> Provisions (nature 24)	CHF 3'717'976.52
> Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 5'128'777.85
> Fortune nette (nature 29)	CHF 87'298'965.18
Total du passif	CHF 97'716'768.84

Les engagements hors bilan en faveur de la CAP s'élèvent au 31.12.2014 à CHF 3'872'396.00 avec un taux de couverture de 83.17% selon l'article 44 OPP2.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Acquisition des parcelles N° 573 et 1353 feuille 25 de la Commune de Genthod, sises 345, rte de Lausanne (délibération)

Le Conseil municipal décide:

D'ajourner le vote des délibérations des points 7 et 8 de l'ordre du jour.

Mise au vote, **la demande d'ajournement est acceptée** par 8 voix pour, 6 voix contre.

Acquisition de la parcelle N° 534 feuille 25 de la Commune de Genthod, sise 4, ch. de la Printanière (délibération)

Le Conseil municipal décide:

Le Conseil municipal décide d'ajourner ce point.

Crédit d'investissement pour l'implantation d'une signalétique sur l'ensemble de la commune (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver l'implantation d'une signalétique sur l'ensemble de la commune.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 30'000.-.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ce montant au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2015, sous rubrique 62.331,
5. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, 1 abstention.

Message du Président

M. Honegger fait part du message suivant:

“Cher public, chers membres de l’Exécutif, Chers collègues du Conseil municipal,

Nous venons d’entendre les rapports des commissions, un condensé, un résumé de quelques minutes pour quatre années de travail. Des discussions animées, des échanges intéressants, des divergences, des avis d’experts et parfois même ceux de juristes ont été nécessaires pour aboutir à la plupart des projets, à des résultats très satisfaisants et avec un préavis unanime pour une délibération au Conseil municipal.

Il y a des projets de commissions qui sont très visibles, je pense aux bâtiments, d’autres avec des travaux à même ou sous la terre, je parle du Génie Civil, une commission s’exprime uniquement en chiffres, une autre avec des fleurs et de l’air plus propre, une autre avec des jolis chemins piétonniers bien aménagés. Une commission qui améliore notre qualité de vie en s’occupant de la sécurité au village, la commission de la Culture qui embellit avec succès nos soirées et met à disposition à volonté des livres à découvrir. Les commissions de Sports & Loisirs et Scolaire qui rendent principalement nos enfants et les jeunes plus heureux et une autre qui s’occupe des gens moins favorisés, de nos aînés et de ceux qui souhaitent devenir nos compatriotes.

Derrière les résultats de ces commissions exprimés en “hard et soft facts” il y a des femmes et des hommes, des gens appliqués, soucieux et désireux de faire un maximum pour les Gentousiens. Ce sont nos Conseillères et Conseillers municipaux. Ils ont investi des milliers d’heures pour leur commune. Grâce à ces hommes et ces femmes dévoués, la démocratie en Suisse, la démocratie devant nos portes, prospère.

A eux sont adressés aujourd’hui mes hommages et tout particulièrement à ceux qui vont après de très nombreuses années quitter ce Conseil municipal au 31 mai de cette année.

Mme Anne-Claude Semon, la plus jeune Conseillère, appliquée et énergique présidente de la commission **Sport & Loisirs**, très engagée pour les jeunes sportifs et pour ceux qui souhaitent sortir du lot, nos futurs champions. Merci Anne-Claude tu nous quittes après 2 législatures, après 8 années passées au Conseil.

Mme Anne Boada, notre charmante et discrète présidente de la commission **Sociale & Naturalisations**, élue présidente du Conseil en 2007 et 2010 nous quitte après 12 années. Elle est aussi la coqueluche de nos aînés, nous allons avoir de la peine de te remplacer, Anne, tu vas nous manquer tout particulièrement.

M. Georg Feyer, peu parmi nous se sont engagés comme lui, avec autant d’ardeur pour sa cause que notre président de la commission de l’**Environnement**. Georg fidèle à lui-même met en pratique ce qu’il prêche. Il va nous quitter après 16 années de très loyaux services.

Pour terminer en beauté son engagement, cet automne, Georg va mettre ses compétences à la disposition de la Commune. Il sera membre du jury d’un concours d’architecture.

M. Philippe Lagrange, calme et méthodique, notre président de la commission de la **Sécurité Publique** s’exprime quand il a quelque chose d’essentiel à dire, sinon il laisse la parole à ses collègues. Certains de nous se souviennent peut-être encore comment Philippe a débloqué une discussion qui piétinait - avec 5 mots seulement: “oui, mais pas avec Ravessoud”.

Philippe nous quitte, après 20 années de loyaux services. Il mérite une distinction particulière.

Mes louanges et remerciements s’adressent aussi à ceux qui vont nous quitter après un passage plus court dans ces honorables murs, chacun d’eux a participé à sa manière à la réussite de la législature 2011 à 2015. Les réalisations des dernières années portent aussi leurs signatures.

Mes remerciements s’adressent à Mme Erika Mottier, M. Marco Realini et M. Viken Vartzbed.

Je viens de vanter le travail et les mérites de nos Conseillers municipaux et des résultats de leurs engagements, mais toutes ces séances de commissions, de délibérations bien préparées ne servent à rien si elles ne sont pas suivies par des réalisations.

Réaliser, mettre en place, appliquer, installer, diriger, représenter, sont en grandes lignes les charges de l’Exécutif, les charges de notre Maire qui les a exécutées avec beaucoup de soins et à la satisfaction de nous et des Gentousiens. Merci Monsieur le Maire, merci cher François.

Last but not least, il y a une personne parmi nous qui nous est précieuse. Sans elle la tenue d’une séance du Conseil aurait été plus handicapante que l’absence de son président. Je tiens à remercier notre procès-verbaliste, Mme Céline Bernath, appréciée de nous tous.

Mesdames, Messieurs,

Nos collègues qui vont nous quitter dans quelques jours ont passé 72 années au sein de ce Conseil, 72 années d’expérience s’en vont!

Votre savoir-faire va nous manquer, mais les résultats de vos engagements pour notre Commune vont rester visibles encore pour très longtemps.

Au nom du Conseil - en m’adressant bien évidemment aussi à ceux qui ne nous quittent pas - je vous remercie pour votre participation active durant les quatre dernières années et souhaite à tous la santé et tout le bonheur du monde.

Merci pour votre attention.”

Message du Maire

M. Mazenod fait part du message suivant:

“Bilan de la législature 2011-2015

L'année 2011 aura été une année de mise en place suite au remplacement complet de la magistrature et aussi le début de nouveaux chantiers. 2012 aura été une année de gros travaux. 2013 aura été une année d'inaugurations. 2014 aura aussi été une année d'inaugurations mais aussi de consolidation. 2015 aura été une année de restauration et de rénovation. Dans les détails, cette législature 2011-2015 a vu la réalisation du Centre communal polyvalent et de ses 3 bâtiments, l'amélioration de l'enveloppe thermique de l'école, la réalisation de la crèche intercommunale, la rénovation du local du Sauvetage de Bellevue-Genthod, la rénovation de la maison du Pressoir et la réhabilitation des Bains du Saugy. Mais aussi des travaux de génie civil à la route de Malagny, au chemin des Limites, au chemin des Hutins-Goulus, au chemin Pré-Paul et à la route de Rennex sans compter l'amélioration du revêtement des chemins pour piétons et de leur sécurité. Quant à la sécurité des habitants et des biens, appel a été fait à une société de sécurité.

Durant cette législature, 6.9 Mio ont été prélevés sur la trésorerie pour financer des investissements nets de CHF 26'067'438.-. Ceci correspond à un autofinancement global de 19.1 Mio sur les 26 Mio investis. Le taux d'autofinancement moyen s'élève donc à plus de 73%. Les amortissements imposés légalement ont été complétés par des amortissements complémentaires pour CHF 2'465'477.-, qui permettront d'équilibrer les futurs budgets. Notre trésorerie reste toujours très excédentaire: 32.1 Mio au début de la législature, 21.2 Mio au 31 décembre 2013 et 27.5 Mio au 31 décembre 2014.

Il est trop tôt pour se prononcer sur les comptes 2015, mais Genthod devra verser en 2015 près de 6 Mio au fonds de péréquation financière intercommunale, comme prévu dans le budget 2015. Par contre, 2016 s'annonce très favorable puisque

Genthod verra sa contribution au fonds de péréquation diminuer très fortement, ceci grâce à la Commune d'Anières et à son excédent de recettes absolument extraordinaire de 120 Mio, dont une trentaine sera redistribuée au fonds de péréquation. Ce fonds étant de 35.8 Mio, la Commune d'Anières sera de loin la principale contributrice et aura l'indice de capacité financière le plus élevé du canton, prenant ainsi la place de Genthod.

Les prévisions de recettes fiscales pour 2016 seront disponibles dans quelques semaines. Elles permettront de savoir si le centime additionnel, fixé à 25 centimes depuis 2008, pourra être maintenu pour 2016.

Genthod a été mentionnée à maintes reprises dans la presse, que ce soit par rapport au conflit syrien, le corps d'un albanais retrouvé dans un sac poubelle dans les bois encore vivant, la barge de discorde au Creux-de-Genthod, la cloche de l'école, et plus positivement dans la FAO par le biais d'une page spéciale décrivant notre Commune. Mais le pire a été le rapport d'audit de la Cour des Comptes, pour lequel une certaine presse s'est délectée de pouvoir égratigner notre Commune. J'en ai été très affecté, bien que les recommandations visaient les pratiques de la législature précédente. Il a fallu gérer ces crises et en maîtriser la communication. Les recommandations de la Cour des Comptes ont toutes été acceptées. Dans cette optique, nous avons mis en place un système de contrôle interne avec procédures et processus regroupés dans le système informatique Optimiso. La Cour des Comptes nous demande de communiquer le résultat des actions prises, de fixer la période et le périmètre d'intervention ainsi que les documents à préparer. Sur le même mode que les années précédentes, la Cour effectuera des contrôles supplémentaires sur place pendant l'été.

La législature écoulée a vu du changement de personnel au niveau du secrétariat général, du secrétariat, de la voirie, du concierge de l'école, des patrouilleuses scolaires, sans oublier le commandant des pompiers.

En résumé, cette législature a été celle du **changement**: changement du paysage communal avec ses nouvelles constructions et réalisations d'intérêt public; changement aussi avec la modernisation de nos procédures au sein de la Mairie, une gestion électronique des documents avec un module fournisseurs et un module salaires; et puis un site internet bien documenté et un site CMNet pour les élus lui aussi bien documenté, sans oublier le Genthod-Info auquel j'ai consacré de très nombreuses heures. Tous ces changements avec chaque fois la vision et la volonté de répondre aux besoins et bien-être de la population gentousienne.

Perspectives futures

La nouvelle législature, qui s'étalera maintenant sur 5 ans, aura aussi ses changements. L'évacuation des eaux claires par le chemin des Troiselles, le déménagement de la voirie, la réaffectation du Rural, la réalisation d'un ossuaire, la création de points de collecte de déchets (écopoints), l'obligation d'améliorer l'isolation thermique du Château ainsi que celle du restaurant du Creux-de-Genthod avec des fenêtres isolantes, et finalement l'opportunité pour la Commune de construire des logements selon sa volonté sur des parcelles qui pourraient être acquises.

Pour terminer, je voudrais souligner l'excellente entente que j'ai eue avec mes deux Adjoints, MM. Michel Stalder et Andreas Baumgartner. Je les remercie de leur soutien et de leur contribution, ainsi que celle du personnel de Mairie, du personnel communal sans oublier les membres du Conseil municipal. Je souhaite un bon travail teinté de plaisir à tous les acteurs de la nouvelle législature.

Merci de votre attention.”

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2015

Installation du Conseil municipal

Après avoir donné lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des Conseillers municipaux du 19 avril 2015 publié dans la Feuille d'Avis Officielle du 8 mai 2015, Mme Elisabeth Stalder, doyenne d'âge, recueille le serment des Conseillers nouvellement élus.

Election du bureau du Conseil municipal

Les propositions des partis sont acceptées à l'unanimité, et sont nommés:

Président: M. Joël Schmulowitz

Vice-présidente: Mme Elisabeth Stalder

Secrétaire: Mme Fabienne Pitteloud

Immédiatement après son élection, le président reçoit le serment de la doyenne d'âge et passe à la nomination des commissions et de leurs membres.

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2015

Elaboration de la fiche PSIA (résolution)

Le Conseil municipal déclare:

1. Refuser l'élaboration de la fiche PSIA sur les seules bases de l'étude Intraplan.
2. Demander une nouvelle étude sur les perspectives de développement de l'Aéroport de Genève à l'horizon 2030, comprenant différents scénarios.
3. Demander la prise en compte des objectifs cantonaux en matière de santé publique, d'impact sur le climat, de mobilité et d'aménagement dans l'élaboration de la fiche PSIA.
4. Demander au Maire de transmettre la présente résolution à l'OFAC, à la direction de l'AIG ainsi qu'au Conseil d'Etat.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

SÉANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015

Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la Commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la Commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales;à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Nomination d'un membre du Conseil municipal au comité du Tennis Club de Genthod

Le Conseil municipal décide:

De nommer Mme Mutillod comme membre du comité du Tennis Club de Genthod.

Mise au vote, **la nomination est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Caméras de surveillance

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer une étude de règlement pour les caméras de surveillance en commission Sécurité.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 12 voix pour et 1 abstention.

SÉANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2015

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 426'413.40 sur le budget de fonctionnement de l'année 2015, réparti selon l'annexe jointe.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées dans l'annexe jointe.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette ce crédit budgétaire supplémentaire.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 10 voix pour et 2 abstentions.

Crédit d'étude complémentaire centre de voirie (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 80'000.-.
2. De comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements, puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 13 avril 2010, en l'intégrant au crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude feront l'objet d'un amortissement unique sous rubrique 140.331.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 12 voix pour, soit à l'unanimité.

Commission ad hoc pour l'acquisition de biens immobiliers

Le Conseil municipal décide:

De nommer MM. Rychner et Favre et Mme Pitteloud membres de la commission ad hoc concernant l'acquisition de biens immobiliers.

Mises au vote, **les nominations sont acceptées** par 12 voix pour, soit à l'unanimité.

Mandat d'étude pour l'aménagement du Creux-de-Genthod

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer le dossier en commission Aménagement du Territoire et Mobilité.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 12 voix pour, soit à l'unanimité.

Proposition de motion pour une extension des aménagements cyclables de la Commune de Genthod

L'entrée en matière est acceptée par 12 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide:

De proposer une motion pour une extension des aménagements cyclables de la Commune de Genthod.

Mise au vote, **la proposition de motion est acceptée** par 11 voix pour et 1 abstention.

Proposition de motion pour une augmentation des jetons de présences des Conseillers municipaux

L'entrée en matière est acceptée par 12 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide:

De proposer une motion pour une augmentation des jetons de présences des Conseillers municipaux.

Mise au vote, **la proposition de motion est acceptée** par 9 voix pour et 3 abstentions.

Motion concernant l'Aéroport de Genève

L'entrée en matière est acceptée par 10 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil municipal décide:

De proposer une motion au sujet de l'Aéroport de Genève.

Mise au vote, **la proposition de motion est acceptée** par 12 voix pour, soit à l'unanimité.



SÉANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2015

Taxe professionnelle communale 2016 (délibération)

Le Conseil municipal déclare:

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à 100%.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Indemnités aux Maire et Adjoints (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 62'000.- et aux Adjoints au maire à CHF 49'600.-, soit CHF 161'200.- au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 60'000.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2016 suivantes:
020.300 Indemnités Maire et Adjoints
010.300 Indemnités Conseil municipal.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2016 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 10'666'894.- aux charges et de CHF 10'676'790.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 9'896.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 25 centimes.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 7'200.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2015, réparti selon l'annexe jointe.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées dans l'annexe jointe.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette ce crédit budgétaire supplémentaire.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement pour l'installation d'un système de vidéosurveillance sur la commune de Genthod (délibération)

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer le dossier en commission de Sécurité.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 9 voix pour et 6 abstentions.

SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 2015

Proposition de résolution contre la réalisation à Versoix ou à Collex-Bossy d'une décharge bioactive cantonale destinée aux mâchefers d'incinération

Le Conseil municipal déclare:

- > S'opposer à l'installation sur les territoires des communes adjacentes d'une décharge bioactive cantonale destinée aux mâchefers de l'usine des Cheneviers.
- > Soutenir les Autorités communales dans toutes les démarches auprès des Autorités cantonales.
- > Inviter notre Exécutif à nous tenir régulièrement informés des suites du processus de sélection et des décisions prises à ce sujet.
- > Et prendre toutes les mesures nécessaires à la non-réalisation de ce projet d'implantation.

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer le dossier en commission de l'Environnement.

Mis au vote, **le renvoi est refusé** par 2 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions.

Le Conseil municipal décide:

De voter la proposition de résolution.

Mise au vote, **la proposition de résolution est acceptée** par 13 voix pour et 3 abstentions.

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 158'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2015, réparti selon l'annexe jointe.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées dans l'annexe jointe.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette ce crédit budgétaire supplémentaire.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 10 voix pour et 6 abstentions.

Proposition de remise du Mérite de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

De remettre le Mérite de la Commune de Genthod à M. Lucien Pasquier.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 12 voix pour et 4 abstentions.



BILAN

DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2015

RAPPORT

DES COMMISSIONS SUR LA LÉGISLA- TURE 2011 - 2015

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MAI 2015

Aménagement du territoire et tissu économique

Rapport de Mme Fabienne Pitteloud |
présidente

Mme Pitteloud informe qu'elle ne fera pas le rapport complet des quatre années de législature, car chaque année un bilan a été fait. Ceux-ci se trouvent sur le site internet de la Commune. La commission Aménagement du Territoire a bien travaillé durant cette législature. Ses actions emblématiques sont les discussions et décisions sur les Bains du Saugy qui seront inaugurés dans quelques jours, la signalétique qui a été votée aujourd'hui, et un projet de piste cyclable qui est entamé et sera réalisé lors de la prochaine législature. Elle remercie M. Mazenod, autorité de tutelle de cette commission, pour son excellent travail et la bonne collaboration sur les dossiers, ainsi que les membres de la commission pour leur participation.

Affaires sociales et naturalisations

Rapport de Mme Anne Boada | présidente

Mme Boada donne lecture
du bilan suivant:

> Naturalisations

30 dossiers ont été reçus:

- > 27 ont reçu un préavis favorable;
- > un dossier sera traité au CM du mois de juin;
- > deux nouveaux dossiers sont en attente.

> Aînés

- > En début d'année, un spectacle est proposé au Théâtre du Léman.
- > Lors de la sortie du printemps, nos aînés ont pu visiter le musée du pain à Echallens, le musée du jeu à la Tour de Peilz, le musée Olympique à Lausanne et le 20 mai prochain les anciens Moulins Rod et les Mosaïques romaines à Orbe. Ces visites sont toujours complétées par un repas.
- > En septembre a lieu la traditionnelle sortie au cirque puis en novembre la sortie aux Automnales.
- > Finalement, chaque mois de décembre, les enfants des classes enfantines chantent pour les aînés.
- > La commission suit le fonctionnement du réseau d'aide pour les aînés mis en place au début de la législature. Ce poste est assuré par une assistante sociale et quelques bénévoles.

> Appartements

En collaboration avec la commission des Bâtiments, 7 appartements ont été attribués dont les deux de la Maison du Pressoir suite à sa restauration.

> Aide à l'étranger

- > Comme toujours, de nombreuses demandes d'aide ont été reçues et sont toujours très diversifiées. Le choix reste difficile et l'étude des dossiers prend du temps.
- > Quelques associations d'aide humanitaire ont été auditionnées.
- > La commission soutient en principe des "petits" projets comme la construction d'écoles, de puits pour l'eau potable, de dispensaires, d'orphelinats, de formations paramédicales, etc.
- > En résumé, chaque année, en moyenne 25 dossiers reçoivent des dons répartis dans les différents pays du tiers-monde pour un budget annuel de CHF 80'000.-.
- > La commission octroie également des dons à quelques organisations d'aide en Suisse pour une somme globale de CHF 20'000.- par an.
- > Une somme de CHF 5'000.- (hors budget) a été octroyée à la Croix-Rouge Suisse pour le tremblement de terre au Népal.

> Crèche intercommunale

La crèche intercommunale définitive ayant été inaugurée le 5 octobre 2013, l'association pour la crèche provisoire a été dissoute. Deux nouveaux commissaires ont été délégués auprès de la commission consultative du GIBC.

> Jeunes Gentousiens | FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle)

- > En 2012, la commission a reçu les responsables de la FASE concernant le local pour les jeunes au centre sportif de la Vigne Blanche. Un rapport de fonctionnement avait été demandé, les membres de la commission n'étant pas tous convaincus de l'utilité d'une telle structure pour les jeunes Gentousiens.
- > Depuis, le mandat confié aux travailleurs sociaux hors murs a évolué. Le travail sur le terrain est plus important ainsi que les activités proposées au local du centre sportif.

Je tiens à remercier les six commissaires pour leur travail et leur motivation durant cette législature.

Les différentes tâches de la commission sociale demande de l'investissement et j'ai eu la chance d'être bien épaulée. J'aimerais également remercier le secrétariat pour sa collaboration précieuse et constante.

Bâtiments

Rapport de

M. Wolfgang Honegger | président

M. Honegger donne lecture du bilan suivant:

La dernière législature a été la législature des réalisations, trois grands projets ont vu le jour. Durant ces années-là, les idées se sont transformées en plans et les plans en autorisations de construire.

En juin 2011, aucune pierre n'avait été encore posée sur l'autre.

La Poste était dans une baraque, le Parascolaire dans des containers et des spectacles d'une certaine importance se tenaient dans des salles des communes avoisinantes.

L'école était un gouffre d'énergie avalant chaque année 40'000 litres de mazout, l'entrée principale donnait sur une route très fréquentée et le toit n'était pas étanche.

La maison du Pressoir dégringolait au centre de notre beau village.

La commission des Bâtiments, ensemble avec le Maire, s'est penchée durant les 4 dernières années et ceci pendant bien plus que 100 heures sur les dossiers des projets ci-dessus. Les résultats de ce travail à huit sont bien visibles de nous tous.

La maison du Pressoir est devenue un bijou et embellit depuis peu le cœur de Genthod. L'école brille comme un sou neuf, ses toits produisent de l'énergie électrique et son entrée se trouve loin des routes fréquentées. Les enfants mangent et se reposent maintenant dans un bâtiment qui est à la hauteur de nos ambitions.

Depuis 18 mois, les salles de réunion pour nos sociétés locales ne manquent plus, il y a de la place pour les réceptions et des événements de hauts niveaux dans la grande salle.

Notre petite épicerie s'est transformée et est devenue un lieu de rencontre unique en son genre.

Le nouveau toit du restaurant du Creux-de-Genthod, le projet en cours pour la rénovation du Château et le travail considérable sur le programme d'un concours d'architecture semblent comme des miettes à côté des autres réalisations.

Sans les compétences et l'énergie investie d'Erika Mottier, Georg Feyer, Christophe Favre, Georges Rychner, Philippe Lagrange et Viken Vartzbed en étroite collaboration avec notre Maire, ces réalisations n'auraient pas pu être possibles.

Un grand merci à mes partenaires de la commission des Bâtiments.

Culture et Bibliothèque

Rapport de Mme Isabelle Isch | présidente

M. Guex donne lecture du bilan, en remplacement de Mme Isch:

La commission de la Culture et Bibliothèque s'est réunie à 22 reprises pendant la législature écoulée.

C'est avec enthousiasme que j'ai pris la présidence de cette commission en 2011. Il a fallu déborder d'entrain et d'idées, composer avec les Conseillers municipaux et les Magistrats pour faire progresser la culture, ciment social pour des rencontres humaines stimulantes et enrichissantes.

La culture est fondamentale dans la vie d'un village, l'encouragement culturel pratiqué par la Commune de Genthod est un élément de cohésion sociale important, permettant les échanges culturels et sociaux. Il consiste, d'une part, à faire preuve d'innovation dans le soutien et l'engagement de grands projets et, d'autre part, à s'ancrer profondément à Genthod en soutenant et en engageant des artistes locaux.

L'inauguration du centre communal en 2013 est un bon exemple. Il a consisté à mettre en œuvre une idée, combinée à des éléments nouveaux et existants, de les rassembler, et d'encourager des talents très jeunes et plus âgés, connus et inconnus, et à faire une expérience à laquelle nous faisons peu de place ailleurs, pour en faire jaillir quelque chose de neuf et rassembleur, de façon à faire progresser notre village.

Pendant ces quatre ans, la commission a dû se surpasser pour basculer d'un programme culturel pour une salle de 100 places, à une salle trois fois plus grande avec tous les enjeux que cela peut comporter. Elle a eu la grande satisfaction de remplir cette magnifique salle de 300 places par les choix qu'elle a faits.

Un service de taxi pour les personnes à mobilité réduite a été mis en place, la commission a soutenu des projets culturels, des cours de cuisine, les déplacements culturels à Avenches, et bien d'autres, et elle a décidé de participer au Festival Antigél depuis maintenant trois ans.

Elle a essayé de donner une orientation novatrice à la Fête des Tréteaux en confiant son organisation, pour l'édition 2015, à l'association culturelle locale Genthod-enscène. Ceci suite à la démission en bloc du précédent comité peu satisfait de sa collaboration avec la Mairie.

Les points forts de cette législature:

- > **Le pourcent culturel** - La commission a soutenu avec vigueur le pourcent culturel prévu lors de la construction du centre communal et il a été attribué, sur sa recommandation, à l'artiste local M. Jo Fontaine pour la création de l'œuvre "Terciel" rappelant les trois bâtiments.
- > **L'inauguration du centre communal le 2 novembre 2013** - La commission a donné son accord de principe pour organiser une performance itinérante sous la houlette de Pierre Miserez. Elle a également réfléchi à l'organisation de cette journée en proposant la création d'une sous-commission spécifique pour la partie logistique. La fête a dépassé toutes les attentes en termes de participation et d'ambiance.
- > **Des Saisons culturelles dynamiques** avec notamment Brigitte Rosset, Rousseau et le Romantisme avec François-René Duchâble et Alain Carré, le film "Himalaya le village suspendu" de la famille Lapied, première salle comble dans le nouveau centre communal, Henri Dès, deuxième salle comble et premier spectacle payant, Yann Lambiel, énorme succès et deuxième spectacle payant.

Les nombreuses activités proposées lors de la législature qui s'achève ont rencontré un vif succès et contribuent à la qualité de vie de notre belle commune.

La commission souhaite vraiment que la communication avec la Mairie progresse lors de la prochaine législature pour travailler en harmonie et ainsi offrir une palette attrayante d'événements culturels.

Le bilan peut être qualifié de positif, mais il reste à mettre en place une véritable politique culturelle et à poursuivre les efforts pour passer outre les difficultés d'organisation de jeunesse rencontrées avec le nouveau centre communal.

Pour terminer, je souhaiterais exprimer toute ma reconnaissance aux membres de la commission de la Culture pour leur participation et leurs idées, à l'Exécutif pour m'avoir fait confiance, à M. Michel Stalder notamment pour son soutien, et au personnel communal pour la prise en charge lourde de toute la partie logistique et la coordination des soirées culturelles.

Environnement

Rapport de M. Georg Feyer | président

M. Feyer donne lecture du bilan:

- > La commission a organisé chaque année la Journée Nature pour les habitants de Genthod:
 - 2011: Promenade avec M. Haesler pour voir les plus beaux arbres de la commune;
 - 2012: Descente du Rhône jusqu'à Verbois;
 - 2013: Développement durable au détour du chemin et le patrimoine entre Versoix et Genthod en collaboration avec la Commune de Versoix;
 - 2014: Maison du Terroir à Lully.
- > Nous avons aussi organisé les ateliers de décoration de Noël et en 2015 également pour Pâques.
- > Les principaux sujets discutés et étudiés:
 - Écopoints dans la commune;
 - Ramassage des déchets;
 - Décoration avec des photos des armoires électriques;
 - L'éclairage public et la pollution lumineuse;
 - Poubelles dans les parcs avec des distributeurs de sachets pour crottes de chien;
 - Banc de la route de Malagny qui a disparu.
- > Autres sujets traités:
 - Développement durable, présentation par Mme D'Alfonso de la Commune de Bellevue;
 - Nuisance de l'aéroport, présentation de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport par M. Yvan Rochat, président.
- > Le positif: les habitants de la Commune trient toujours bien les déchets, les kg par habitant par année incinérés sont restés stables.
 - Le budget de la commission est resté stable et le réalisé était conforme au budget.
- > Deux regrets:
 - Le dossier des écopoints n'a pas avancé au rythme souhaité.
 - En ce qui concerne le développement durable, il y aurait beaucoup de choses à faire, mais il faut la volonté de l'Exécutif pour faire bouger les choses. Pour former le personnel de la Commune pour l'entretien de nos haies et parcs, l'achat du matériel en général, etc. Je souhaite que le nouvel Exécutif travaille ce sujet.



Pour terminer, un grand merci aux membres de la commission, pour leur travail et pour la bonne ambiance qui a régné lors de nos séances. Un merci spécial pour les personnes qui ont pris les PV!

Egalement un merci au personnel de la Commune qui a toujours organisé dans l'ombre avec précision et professionnellement les sorties, les ateliers, etc.

Je passe la présidence de cette commission aux nouveaux élus du Conseil municipal. Il reste du travail à faire et je suis persuadé que le sang neuf va apporter du dynamisme pour faire encore plus, afin de conserver l'environnement de notre belle commune.



Finances

Aucun bilan de législature n'est présenté.

Génie Civil et Mobilité

Rapport de

M. Christophe Favre | président

M. Favre donne lecture du bilan suivant:

Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

A la demande de la présidence du Conseil municipal, je serai bref.

La concision de mon rapport sera aussi due au fait que, pendant cette législature, la commission a essentiellement suivi et finalisé des projets initiés lors de la précédente législature, ou imposés par l'urgence de projets essentiellement privés (collecteurs route de Malagny et route de Rennex).

Les nouveaux projets, même importants, ont été reportés pour diverses raisons (chemin des Troiselles, Petite-Voie) et par suite d'une communication difficile avec l'Exécutif.

Le bilan de cette commission est donc, de l'aveu même de son Président, mitigé, et ce malgré les efforts des membres de la commission que je tiens à remercier ici.

J'ose donc exprimer le vœu que la prochaine équipe saura trouver les moyens, l'énergie et l'âlasticité pour réaliser les infrastructures et espaces publics dont notre commune a besoin, de régler la problématique des parkings et de mettre en œuvre le plan directeur des chemins pour piétons et bientôt des pistes cyclables.

Je vous remercie pour votre attention.

Scolaire

Rapport de M. Marco Realini | président

M. Realini fait le bilan suivant:

La commission Scolaire s'est réunie 14 fois durant ces quatre dernières années. Je rappelle que son but est essentiellement de préparer la fête des Promotions. Ces quatre ans, la commission a tenté d'animer cette fête qui avait déjà beaucoup de succès, en essayant d'offrir davantage de repas et de divertissements, grâce aux sociétés locales. Ce concept s'est bien ancré et cela se poursuivra. Il y a également eu une rotation du traiteur ou du restaurateur qui a préparé le repas principal, des fois avec quelques difficultés de choix. Avec une affluence moyenne de 700 per-

sonnes par année, celle-ci a été réussie. Sur les quatre manifestations, il y a toujours eu beau temps, ce qui a facilité les travaux.

La commission Scolaire a un budget dédié à la fête des Promotions. Le souci était également de faire des économies. Le budget est ainsi passé de CHF 65'000.- à CHF 41'000.- utilisés pour la dernière édition.

La commission Scolaire s'occupe également des prix de camaraderie et des mérites de l'école, chaque année. Elle aide également l'école, avec les subventions dédiées aux courses scolaires, ce qui permet aux familles d'avoir des frais moins élevés à ce sujet.

J'aimerais surtout remercier tous les commissaires qui ont toujours participé activement, et avec plein de bonnes idées, aux séances. Je remercie également M. Stalder, toujours présent et qui a aussi apporté de bonnes idées. J'espère que la prochaine commission Scolaire aura du plaisir et continuera sur cette façon de faire.

Sécurité publique

Rapport de

M. Philippe Lagrange | président

M. Lagrange donne lecture
du bilan suivant:

Durant cette législature la commission a
traité divers sujets tels que:

- > Demandes pour la création
de passages piétons;
- > Demandes pour la création
de ralentissement;
- > Pose de miroir, par exemple,
au bas de la route du Saugy
à l'intersection avec la route
du Creux-de-Genthod.

Certaines de ces demandes ont abouti
après de multiples tentatives, d'autres ont
été refusées par la Direction Générale de
la Mobilité.

Les sujets principaux traités et réalisa-
tions ont été:

- > L'engagement d'une société de sé-
curité (dès septembre 2012), qui
patrouille jour et nuit dans la com-
mune à des fins préventives et de
dissuasion.
- > Suite à une pétition pour lutter
contre le parking pour les remorques
et mobile home ventouses:

Il a été nécessaire de créer un par-
king pour ces véhicules. Celui-ci se
situe au chemin des Chânats et
va commencer prochainement après
de longues attentes d'autorisations.
La prochaine législature pourra
clôre ce sujet avant la fin de l'année.

Pour répondre à une autre pétition
concernant les actes de vandalisme et
d'incivilités:

Un cahier des charges pour la sécurité à
Genthod a été élaboré par la commission.
Celui-ci inclut la pose de caméras de
surveillance pour protéger les bâtiments
communaux.

Ce projet devrait également être finalisé par
la nouvelle législature cette année encore.

Je tiens à remercier les membres de la
commission, M. Andréas Baumgartner, le
secrétariat, ainsi que Mme Carole Borloz
pour la prise des PV.

Sports et Loisirs

Rapport de

Mme Anne-Claude Semon | présidente

Mme Semon donne lecture
du bilan suivant:

Durant ces 4 années, la commission a tra-
vaillé sur les sujets suivants:

Soutien aux sociétés communales

En début de législature, une réunion a été
organisée avec les présidents des différentes
sociétés afin de faire connaissance et
pouvoir entendre leurs besoins sur le plan
des infrastructures ainsi que financiers.

Chaque année, c'est une quinzaine de so-
ciétés qui ont reçu une subvention attribuée
par la commission, validée par le Conseil
municipal, leur permettant ainsi que pro-
poser des activités sportives et de loisirs
à nos communiens.

Soutien aux sportifs de haut niveau

La commission a reçu 3 demandes finan-
cières de jeunes sportifs gentousiens pra-
tiquant un sport de compétition à haut
niveau. Les sports concernés sont l'athlé-
tisme, la voile et l'équitation.

Après les avoir auditionnés, une subvention
leur a été attribuée dans le but de les
soutenir pour atteindre leurs objectifs
sportifs sur le plan national mais égale-
ment international.

Soutien aux groupements intercommunaux

Le groupement intercommunal du centre
sportif de la Vigne Blanche (sur la Com-
mune de Bellevue) ainsi que le groupement
intercommunal du Stade Marc-Burdet
(sur la Commune de Collex) sont soute-
nus par le budget de notre commission.

Le FC Collex a invité les représentants de
communes en octobre 2014 afin de nous
présenter l'évolution de leur club. Ils nous
ont aussi présenté leur projet d'installa-
tion de luminaires sur les 2 terrains d'en-
traînement appelés Genthod et Bellevue
qui sont inutilisables dès le passage à
l'heure d'hiver.

Cette amélioration permettrait ainsi de
maintenir les entraînements pour les plus
jeunes équipes.

La commission a approuvé cet investisse-
ment et un projet de délibération sera pré-
senté prochainement au Conseil municipal
afin pouvoir lancer les travaux en 2016.

Je souhaite vivement que ce projet aboutisse.



Course de l'Escalade

La participation des enfants de l'école de Genthod à cette course est vivement encouragée depuis de nombreuses années par les enseignants ainsi que la Commune qui paye la finance d'inscription.

Durant cette législature, dans le but de stimuler cette participation, un concours de dessin a été organisé chaque année avec pour récompense: voir son dessin imprimé sur tous les T-shirts distribués aux enfants participant à la course.

Les concours ont eu beaucoup de succès et les gagnants étaient très fiers.

Création d'une subvention Sport-Jeunesse

Lors des discussions sur le budget 2014, j'ai proposé la création d'une aide aux familles pour les enfants pratiquant un sport dans un club sous forme d'un "chèque sport". Les commissaires ont refusé net ne voulant pas d'un "arrosage". Pourtant, les discussions étaient lancées et une petite graine plantée pour un soutien aux jeunes sportifs.

Un sondage a été envoyé début 2014 à toutes les familles de Genthod afin d'avoir un aperçu de quels sports sont pratiqués par les enfants de 3 à 20 ans, s'il est pratiqué en compétition et quels sont les frais supportés par les familles pour les cotisations et/ou les participations aux compétitions.

Les familles ont montré leur intérêt puisqu'il y a eu pratiquement 20% de réponses.

Suite aux résultats, les discussions ont été vives sur la pertinence de soutenir directement les sportifs et leurs familles, de soutenir les infrastructures existantes ou les clubs des communes voisines ou ne rien faire.

La petite graine a pris racine lorsqu'il a été proposé de cibler l'aide aux jeunes pratiquant leur sport en compétition et que les commissaires l'ont approuvé.

Lors de la séance pour le budget 2015, la graine a commencé à pousser lorsqu'il a été proposé de créer une nouvelle ligne budgétaire avec une somme de CHF 55'000.- dédiée aux sportifs compétiteurs en devenir. Somme qui sera allouée sur la base de critères étudiés par la commission.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Viken Vartzbed, membre du PLR, qui s'est rallié à la minorité au moment du vote en commission. En effet, sans son vote favorable, la somme n'aurait pas été aussi conséquente et intéressante pour mener à bien ce projet.

Je remercie également le Conseil municipal qui a validé ces CHF 55'000.- lors du vote du budget 2015.

La fleur est actuellement en bouton puisque la commission travaille sur le formulaire qui sera prochainement mis à disposition à la Mairie et qui devra être rempli par le jeune et ses parents d'ici le 31 août pour être étudié par la commission en octobre et novembre de cette année. La somme sera alors répartie aux jeunes compétiteurs remplissant les conditions.

Je compte sur les nouveaux élus, ainsi que sur le nouveau Maire, pour faire éclore cette fleur mais aussi la faire grainer afin de soutenir tous ces jeunes de notre commune - et ils sont nombreux - qui sont passionnés par leur sport, qui investissent de l'énergie et du temps pour briller en compétition. Sans oublier les parents qui fournissent des efforts importants, en temps mais également sur le plan financier. Ils méritent que la Commune de Genthod, qui en a les moyens, les soutienne concrètement.

Pour conclure, au terme de mon mandat de présidente de cette commission, je tiens à remercier M. Michel Stalder pour le soutien et le suivi du projet. Je remercie également les commissaires pour les discussions et les débats qui ont eu lieu mais également pour le travail accompli et les bonnes décisions qui ont été prises.

Bonne continuation et mes encouragements au futur président(e).



RAPPORT

DES COMMISSIONS

SUR LE DEUXIÈME

SEMESTRE 2015

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Finances

Rapport de M. Jean Keller | président

La commission des Finances s'est réunie essentiellement pour l'étude de la proposition du budget de la Mairie et donner un préavis positif au Conseil municipal qui a approuvé le budget 2016 à l'unanimité lors de sa dernière séance. Le premier budget de cette législature est équilibré et la commission s'en félicite.

Alors que les estimations de rentrées fiscales que nous recevons du Canton sont en forte baisse, nous anticipons une période plus difficile pour les finances communales où nous sommes très soucieux de préserver la santé des finances de Genthod.

La Commune a procédé à des investissements importants ces dernières années et ceux-ci vont engendrer des dépenses significatives. Il va s'agir d'être prudents afin de ne pas être pris au dépourvu par une baisse de nos recettes, ni être obligés de diminuer nos prestations.

Genthod a une situation financière saine et il va s'agir de la préserver. La commission est unanime sur cet état des lieux.

Sécurité

Rapport de M. Georges Rychner | président

1) Préambule:

L'ancienne commission de la Sécurité Publique a concrètement débuté son analyse pour l'introduction de caméras de vidéosurveillance avec l'invitation de la Commune de Troinex en février 2014. L'Exécutif de cette commune nous a décrit le cursus et les résultats obtenus.

Depuis cette date, l'ancienne commission gentousienne s'est réunie 7 fois pour créer un cahier des charges destiné à lancer un marché public afin d'engager une société de surveillance. Cette dernière doit assurer la surveillance et la sécurité sur notre commune, y compris avec l'aide des caméras de surveillance. Le cahier des charges a été complété dans ce sens dès janvier 2015.

En avril 2015, l'insertion dans le cahier des charges d'une liste provisoire d'emplacements des caméras a été préavisée favorablement à l'unanimité.

2) Bilan 2^e semestre 2015:

Lors de cette nouvelle législature, 3 séances ont eu lieu:

> La première de juin a permis, en particulier aux 5 nouveaux membres de la commission, de prendre connaissance des dossiers hérités de l'ancienne législature. L'avancement du concept de sécurité a été présenté aux commissaires. Ce dernier doit aboutir à un appel d'offre par un marché public - procédure AIMP - afin de sélectionner une société de surveillance unique qui soit capable de réaliser ce qui se fait actuellement et de gérer la vidéosurveillance.

La commission a aussi défini le type de protection (barrières-haies) à implanter le long du chemin des Chênes afin d'assurer la sécurité des enfants occupant la place de jeu de l'école et du centre communal.

> La séance suivante de septembre s'est occupée du budget 2016 et de la définition du "règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la Commune de Genthod".

> La dernière commission, qui a eu lieu hier soir, a défini une liste de 6 emplacements de caméras souhaitables. Les communes proches de Genthod disposant toutes de cette technologie, une rencontre avec un représentant de l'une d'elles a été demandée à l'Exécutif, en particulier pour en cerner les coûts y relatifs.

Je saisis l'occasion de la présentation de ce rapport pour adresser mes remerciements aux membres de ma commission et à l'Exécutif, en particulier M. Andréas Baumgartner, pour leur travail.

Culture, Sports & Loisirs

Rapport de

Mme Isabelle Isch | présidente

Les sujets abordés en 2015
sont les suivants:

Programme culturel

Saison 2015: Pour la première fois, la saison culturelle s'étendait sur une année civile. En janvier, une conférence de l'association humanitaire **Nordesta** a été proposée, malheureusement avec une très faible affluence du public. En février, c'est **Yann Lambiel** qui est venu faire son Zapping, en faisant salle comble. Le film **"Des abeilles et des hommes"** de Markus Imhof a été apprécié en mars par un nombreux public. En avril, c'est le jazz, et cette année ce sont les **"Mama's and the kids"** qui étaient de retour et qui se sont produits pour notre plus grand plaisir, mais pour la première fois dans le centre communal et non à la salle Venturelli. En mai, ce sont les Genevoises de **Caramel Brown** qui sont venues jusqu'à nous pour un concert électro soul, enrichi de hip hop et de percussions afro-caribéennes, et Matéo Creux est revenu à Genthod, accompagné de **Youkari Cousineau**, pour interpréter un très beau concert de piano et violon dans l'esprit intimiste des concerts de salon du début du 20^e siècle. Après la pause estivale, en septembre, c'est un **"seule en scène"** qui a été présenté avec **"L'affaire Calas"**. Un spectacle pour les enfants **"Le Rêve penché"** a illuminé leur visage et **Brigitte Rosset** était de retour pour la suite de ses aventures avec **"Tiguidou"** en octobre. Finalement, en décembre, c'est l'Ensemble vocal des jeunes du Conservatoire populaire qui est venu se produire au Temple pour le concert de Noël.

Saison 2016: Une nouvelle programmation a été élaborée, treize spectacles seront proposés avec un accent mis sur le théâtre, qui reçoit un très bon accueil du public. Le programme papier de la saison culturelle a été repensé totalement pour en faire un objet moderne et original.

Il reste à mettre en place une véritable politique culturelle, mais un certain recul est préalablement nécessaire par rapport au nouveau centre communal.

Deux déplacements en car pour l'opéra d'Avenches et le Tattoo Festival, en collaboration avec la Commune de Bellevue, ont été validés. Celui pour le Tattoo n'a rencontré que très peu d'amateurs et ne sera pas reconduit à l'avenir.

Festival Antigél

En plus de la saison culturelle, la Commune a participé une nouvelle fois au Festival Antigél. Le 3 février, c'est la Canadienne **Cold Specks**, qui est venue transmettre sa **"soul fatale"** à Genthod. La commission a également choisi le concert pour le Festival 2016.

Fête de la Musique

La fête de la Musique organisée par la Mairie s'est déroulée pour la deuxième fois au Creux-de-Genthod et le bilan est vraiment positif. Toutefois, il a été demandé de veiller à ne pas dépasser le budget alloué.

Transports des personnes à mobilité réduite

Plusieurs transports ont été organisés.

Tréteaux

L'Association Genthod-en-Scène a organisé la sixième édition des Tréteaux le 19 septembre. Une convention de partenariat a été signée avec cette association et le comité d'organisation a fourni un travail extrêmement lourd pour organiser cette édition en six mois seulement. Le bilan sera présenté prochainement à l'Exécutif.

Budget 2016

Le budget a été étudié et les montants destinés aux subventions des sociétés communales et différentes manifestations communales ont été alloués. Le budget de la saison culturelle a dû être adapté pour répondre aux coûts supplémentaires, notamment techniques, générés par le nouveau centre communal.

Sports

Escalade

Un concours de dessin a été organisé, sous la houlette de Mme Lorella Glaus-Lembo, pour illustrer le T-shirt offert aux élèves de l'école qui participent à la Course de l'Escalade. C'est Mlle Samantha Realini qui a eu le plaisir de voir son dessin imprimé.

Pour favoriser le sport, la commission a décidé d'élargir la prise en charge de l'inscription de la Course de l'Escalade

aux enfants du Cycle d'orientation.

Aide aux sportifs

La commission a demandé à la Mairie d'aller maintenant de l'avant avec la mise à disposition du document en ligne pour l'aide financière accordée aux jeunes sportifs en devenir.

Stade Marc-Burdet

Le projet d'installer de nouveaux luminaires sur deux terrains de football au stade Marc-Burdet a été préavisé favorablement.

Loisirs

La commission a donné un préavis positif pour participer à la semaine du goût 2016.

Pour terminer, je remercie les membres anciens et nouveaux de la commission pour leur participation et leur intérêt pour proposer des spectacles pour des saisons culturelles riches et variées qui contribuent à la qualité de vie de notre belle commune, et bien sûr la Mairie pour l'organisation de la partie logistique et la coordination bien lourde de toutes les animations culturelles, ainsi que M. Michel Stalder pour notre excellente collaboration.

Environnement

Rapport de M. Bastien Guex | président

La commission Environnement s'est réunie seulement 2 fois depuis le début de la législature.

Lors de l'établissement du budget, une réflexion au sujet de la subvention pour les vélos à propulsion humaine a été initiée et sera poursuivie en 2016. Le budget 2016 pour la décoration florale de la commune a été augmenté à l'unanimité de CHF 5'000.-.

En plus du budget, la commission a listé les sujets auxquels elle souhaite s'atteler durant la législature. Il a notamment été fait mention du développement de l'Aéroparc, du fleurissement de la commune, de la gestion des déchets (par exemple compost, encombrants, tri), et du mode d'entretien des espaces verts communaux.

La commission a également choisi de nouvelles images pour l'embellissement des caissons électriques des SIG et décidé de reconduire l'organisation de l'atelier de décoration de Noël, atelier qui s'est déroulé le 21 novembre et a été un véritable succès avec une quarantaine de participants.

La commission va désormais s'intéresser à l'organisation de la Journée Nature 2016, ainsi qu'au développement du réseau d'écopoints. A ce titre, nous nous réjouissons de pouvoir bientôt inaugurer un deuxième écopoint communal. Il est en effet important que la Commune participe à son niveau à l'amélioration du tri des déchets et à la protection de l'environnement au sens large.

Je vous remercie pour votre attention.

Affaires Sociales & Naturalisations

Rapport de

Mme Carol Borloz-Neuffer | présidente

Depuis le début de la législature, la commission s'est réunie sept fois.

> Naturalisations

La commission a reçu 9 demandes de naturalisation, auxquelles ont été donnés 8 préavis favorables. Le dernier sera traité en janvier.

> Aînés

Lors du traditionnel spectacle au Cirque Knie, qui a eu lieu le 16 septembre, 74 personnes ont participé à cette sortie.

Le 16 novembre dernier, 62 personnes se sont inscrites pour les Automnales à Palexpo, avec le transport en car, le repas et la mini-revue en fin d'après-midi.

Et finalement, le 21 décembre à 14h à la salle des fêtes du centre communal, en collaboration avec le corps enseignant, les élèves de l'école de Genthod chanteront au traditionnel concert des "Chants de Noël".

La commission suit le fonctionnement du réseau d'aide pour les aînés, assuré par une assistante sociale et quelques bénévoles et nous la recevrons lors de la prochaine commission.

> Aide humanitaire à l'étranger

Suite à l'étude des nombreux dossiers, depuis le 1^{er} juin, les commissaires ont décidé d'octroyer un don à 11 dossiers pour une somme globale de CHF 37'400.-, sur les CHF 80'000.- prévus au budget, le reste ayant déjà été attribué avant le changement de législature.

Depuis plusieurs années, la commission privilégie les petits projets concrets comme la construction ou le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé, de puits pour l'eau potable ou le soutien de projets de microcrédit. Cette année, nous avons aussi soutenu des projets d'aide pour les réfugiés, à la suite de séismes ou de guerres.

> Aide humanitaire en Suisse

La commission a également octroyé des dons à six organisations d'aide en Suisse pour une somme globale de CHF 20'000.-.

J'aimerais tout particulièrement remercier les commissaires qui s'investissent sans compter dans l'important travail de la commission, et Mme Vizcaino qui prend les PV, ainsi que les collaborateurs de la Mairie qui sont toujours disponibles pour répondre à nos questions et qui nous reçoivent toujours avec le sourire.

Aménagement du territoire et tissu économique

Rapport de

Mme Fabienne Pitteloud | présidente

La commission s'est réunie une fois sur cette nouvelle législature et a reçu plusieurs missions du Conseil municipal, dont notamment l'étude de l'aménagement du Creux-de-Genthod par un bureau spécialisé, avec l'Exécutif.

Elle a demandé qu'un mandat d'étude pour élaborer un plan cyclable soit attribué par l'Exécutif et réalisé en 2016 (schéma directeur du réseau cyclable).

Elle a constaté l'avancement des travaux décidés au cimetière.

Elle a été informée des propriétés à disposition à Genthod et une commission ad hoc a été mise en route par le Conseil municipal. Celle-ci s'est réunie une première fois et a agendé une prochaine séance en début 2016.

Elle s'est intéressée aux places de parking aux alentours de l'épicerie.

Enfin, elle a pu constater avec satisfaction la réalisation signalétique des piétons sur la commune qui avait été travaillée dans la commission en début 2015.

Je remercie les membres de la commission pour leur participation active et leurs idées.





Génie Civil et Mobilité

Rapport de
M. Joël Schmulowitz | président

Un rapport succinct du fait d'un nouveau Président et d'une nouvelle législature pour un nouveau départ. Nous nous sommes réunis à deux reprises.

Lors de sa première séance de législature, la commission du Génie Civil a déjà pris deux décisions:

1. Elle s'est opposée au projet de la Commune de Bellevue relatif à un nouveau ralentisseur sur le haut du chemin de la Printanière.
2. Elle a demandé instamment à la Mairie d'organiser une présentation sur le FIA (fonds intercommunal d'assainissement), souhait exaucé, car lors de la séance du Génie Civil ouverte au Conseil municipal ce 1^{er} décembre dernier, M. Pierre Philippe, de la Direction générale de l'eau, a pu nous expliquer en détail les nouvelles dispositions relatives au financement par l'Etat des équipements liés à l'assainissement du territoire communal, c'est-à-dire à l'évacuation des eaux claires et des eaux usées.

Concernant les travaux en cours, c'est le chemin des Troiselles qui concentre l'activité principale. Les travaux une fois terminés, le chemin devrait recevoir un éclairage qui, nous l'espérons, sera prodigué par des lampadaires de bon goût et identiques à ceux installés lors des législatures précédentes. La commission du Génie Civil se tiendra aux aguets.

Je remercie les membres de la commission, ainsi que M. Andreas Baumgartner, notre Adjoint responsable.

Bâtiments

Rapport de
M. Noun Jacques Sanou | président

La commission s'est réunie 3 fois depuis la nouvelle mandature en juin 2015.

Elle n'a pas eu encore à traiter des projets, mais elle a suivi avec intérêt le concours du nouveau centre de voirie et locaux annexes. 32 sociétés ont soumissionné, et les différents projets ont été exposés dans la salle communale avec les résultats. Il s'agira d'un des dossiers phares de la commission durant cette législature.

La commission s'est penchée sur le problème de la parcelle Golaz, mais n'est en définitive pas rentrée en matière du fait du manque de rentabilité.

Enfin, la commission a voté son budget 2016 par acclamation.

Les dossiers sur lesquels la commission devra s'atteler, en plus du projet de la voirie et locaux annexes, seront:

- > la terrasse de l'épicerie;
- > le projet de réaffectation du Rural;
- > le projet de restauration du bâtiment de la Mairie.

Je remercie M. le Maire pour son aide précieuse dans les séances.

ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD...

Bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération

L'Association GE200.CH a été constituée dans un élan commun par la République et canton de Genève, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG) pour organiser la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse.

Créée pour rassembler les idées et les forces, GE200.CH avait pour mission de coordonner et d'assurer la mise en œuvre des différents projets de la programmation officielle de cette commémoration pour ainsi faire de ce pan d'histoire un événement majeur qui restera dans les mémoires.

Jeu de l'oie géant GE200.CH

Parmi les différents projets proposés par l'Association, la Commune de Genthod a choisi un jeu de l'oie géant qui a été installé pour la journée du vendredi 24 avril 2015 dans la salle de gymnastique de la commune.

Ce sont les plus grandes classes de l'école qui ont été sollicités, les enfants de 8 à 12 ans. Le jeu, qui reprend les règles de celui que tout le monde connaît, a été créé spécialement pour cet anniversaire et constitue une part historique, souvent méconnue, de notre ville.

Les équipes constituées ont permis de trier les enfants de chaque groupe afin qu'ils vivent le temps d'une partie sous les couleurs suisses, genevoises ou françaises. A travers ce jeu, différents événements majeurs ont été retracés, de l'annexion de Genève selon le traité signé le 15 avril 1798 jusqu'à la signature de l'entrée du canton dans la Confédération suisse le 19 mai 1815.

Le hasard des dés a fait que les groupes se sont retrouvés très serrés les uns derrière les autres. Une belle occasion de mieux connaître notre histoire de manière ludique.



Conterie sur le thème du bicentenaire

Toujours en lien avec le thème de la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, Carine et Viviane sont venues le samedi 30 mai 2015 à l'Espace Saladin afin de proposer une conterie intitulée "la vie des Genevois en 1814".

De nombreuses anecdotes permettant à chacun de se faire une idée de la manière dont on vivait à Genève à cette période.

Le public n'est pas venu très nombreux, mais l'ambiance était chaleureuse et un goûter a permis de continuer la discussion avec les deux conteuses.

Rapport Bibliothèque 2015

Au 31 décembre 2015, le fonds de la bibliothèque de Genthod comptabilisait 14'396 documents catalogués, dont 95 titres en location auprès de Bibliomedia.

La collection d'ouvrages en Large Vision - louée et renouvelée chaque année auprès de Bibliomedia - avait été augmentée de 20 romans Audio pour adultes.

Une dizaine d'ouvrages, porteurs d'un intérêt certain pour le fond de bibliothèque, s'étaient vus être confiés à un relieur pour restauration.

Une soixantaine de Bandes Dessinées pour enfants avaient quant à elles dû être remplacées, leur "témoin" d'usure étant largement dépassé...

Le nombre de nouvelles inscriptions de lecteurs individuels et/ou groupe familial s'élevait à 23 pour l'année, portant le nombre de lecteurs actifs à 315.

Au niveau des prêts enregistrés, 2'552 concernaient des romans, biographies, BD et revues pour les adultes, 4'355 des albums, romans, revues et BD pour les enfants, 701 des documentaires tout public, 91 des titres en langue étrangère, soit un total de 7'699 mouvements.

Le nombre de livres "consommés sur place" durant l'année ne peut bien évidemment pas être chiffré, mais il est certain que le nouvel aménagement de la bibliothèque, effectué durant l'été 2014, offre aujourd'hui un espace de lecture très apprécié pour son confort et sa tranquillité.

"Les Petits-Loups" en ont d'ailleurs fait un but de promenade, et sont venus plusieurs fois s'y installer pour un moment "lecture".

Le samedi 30 mai, la Commune de Genthod, en collaboration avec la Bibliothèque, invita les concitoyens à une conterie sur le thème de la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération ou "La vie des Genevois en 1814".

La présentation eut lieu à l'Espace Saladin et fut suivi d'un goûter offert par la Commune.



Geneva English School Genthod

Geneva English School, qui ouvrira sa section secondaire en septembre prochain, est une école internationale à but non lucratif qui offre une éducation anglophone de qualité à des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Fondée en 1961 et située sur le domaine du "Petit-Malagny", l'école jouit d'une réputation irréprochable et d'un emplacement magnifique, sécurisé et verdoyant; des atouts indéniables qui la distinguent des grandes écoles internationales de la région.

Au cours des six dernières années sous la direction de M. Stephen Baird, l'actuel directeur, l'école s'est développée de nombreuses façons. Le nombre d'inscriptions a augmenté de 70% et plus de 6 millions de francs ont été investis dans des nouvelles installations ainsi qu'à l'occasion de l'ouverture de la crèche. L'école est également devenue la première école britannique basée en Suisse à recevoir l'accréditation du Council of British International Schools (COBIS).

En mars 2016, plusieurs classes de l'école primaire de Genthod ont assisté au spectacle "Songs from Cats" organisé par les élèves des classes primaires de la Geneva English School. Ces échanges entre élèves et enseignants seront à développer à l'avenir.

Lorsque l'école ouvrira sa section secondaire en septembre 2016, elle accueillera aussi le nouveau directeur, M. Tim Meunier, qui prendra la responsabilité des sections primaires et secondaires.

M. Meunier, dont le grand-père est originaire de Suisse Romande, est actuellement directeur de Colet Court, une école préparatoire basée à Londres, où il prépare les enfants à relever les défis de l'enseignement secondaire depuis neuf ans. Il a été considéré par le Conseil des Gouverneurs de l'école comme la personne idéale pour reprendre la direction de l'école dans sa nouvelle phase de développement.

Grace aux solides fondations établies par M. Stephen Baird, l'école, sous la direction de M. Meunier, continuera à conserver l'esprit GES et sa petite taille – maximum 500 enlevés – qui assure à la fois un parcours scolaire de qualité et personnalisé pour chaque enfant. Dès septembre 2016, Geneva English School offrira une alternative de choix aux parents à la fois expatriés et locaux qui ont actuellement leurs enfants dans des grandes écoles internationales de la région, dont certaines ont plus de 1'500 élèves.

Contact

36, route de Malagny
t. 022 775 04 40
www.geschool.ch



BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charge de 8h15 à 11h45 le matin et de 13h30 à 17h00 l'après-midi, sauf le mercredi.

Durant l'année 2015, une équipe éducative composée de trois éducatrices, une auxiliaire, une stagiaire puis un stagiaire dès la rentrée 2015 a encadré une cinquantaine d'enfants en tenant compte des arrivées et des départs en cours d'année scolaire. Ces enfants sont principalement des Gentousiens et des Bellevistes. Quelques-uns résidant dans des communes avoisinantes ont également été accueillis.

Afin de mieux répondre à la demande des parents, un accueil "à la carte" a été proposé dès la rentrée de septembre 2014. Les enfants ont ainsi été répartis dans des groupes en fonction de leurs âges ou dans des groupes mixtes (de deux ans à quatre ans). Le choix du nombre de demi-journées a varié de deux à six fois par semaine. Vu le nombre de places vacantes, quelques enfants ayant atteint l'âge de deux ans en cours d'année ont pu fréquenter le jardin d'enfants.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative est fidèlement respecté tant sur le plan relationnel que dans l'éventail des activités proposées. Les enfants bénéficient ainsi d'une socialisation et d'un rythme qui les préparent à une entrée à l'école harmonieuse.

Le jardin d'enfants a commencé sa 28^{ème} année d'activité à la rentrée de septembre 2015.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de sept membres. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire au 022 774 25 73.

Contact

Anne Boada | présidente
anne.boada@bluewin.ch
t. 022 779 01 97



Exploitation: Evolution

En août 2005, une structure d'accueil ouvre ses portes pour 36 enfants accompagnés de 12 collaborateurs dans un bâtiment préfabriqué situé à l'orée d'une petite forêt et entourée de nature à Pregny-Chambésy.

En juin 2014, le Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GIC) confie l'exploitation de la crèche à l'association pop e poppa dans le cadre d'un contrat de prestations.

Le 24 août 2015, la capacité d'accueil est de 68 enfants par jour et de 23 collaborateurs. Le magnifique bâtiment minergie-éco se situe à Bellevue. Ce changement ne se fait pas sans difficultés. Il a fallu intégrer de nouveaux collaborateurs et bâtir un nouveau fonctionnement en tenant compte des anciennes habitudes. La formation d'équipe et la construction par tous les collaborateurs de la ligne pédagogique permettent de trouver petit à petit une cohérence de travail et un esprit d'équipe. Des journées de formation sont planifiées tout au long de l'année où tous les membres sont présents afin de garantir cette unicité.

Faits marquants 2015: L'équipe

Durant l'année 2015, l'équipe était constituée de 23 collaborateurs avec l'engagement en août 2015 d'une éducatrice diplômée tertiaire, deux CFC assistants socio-éducatifs (ASE), trois apprentis ASE, trois aides en formation et d'une intendante. Deux auxiliaires commencent une formation d'éducatrice tertiaire et un total de cinq apprentis suivent une formation d'assistant socio-éducatif au sein de

la crèche. Nous avons la joie d'annoncer qu'une apprentie a brillamment réussi ses examens en juillet 2015.

Pédagogie

Les objectifs pédagogiques de la crèche Les 4 Saisons sont de maintenir un rapport à l'environnement en favorisant les activités à l'extérieur et développant les liens avec les animaux (lapins, poissons et escargots partagent le quotidien des enfants). L'équipe propose quotidiennement des projets d'activités comme la mise en place du projet mini-sport. Accompagnés par un coach sportif, les enfants sont sensibilisés à l'effort physique de manière ludique et ils apprennent également à comprendre et respecter les règles du jeu.

Les liens avec les communes sont également importants: participation aux manifestations du calendrier de l'Avent, des promotions de l'école, etc. La crèche profite également des infrastructures des communes: visite de la bibliothèque, patinoire, parc, etc. Des échanges de compétences professionnelles avec les autres structures sociales environnantes (Clair-Bois, UAPE Nyon, etc.) sont également encouragés.

Etre un lieu de formation reconnu par les différentes écoles (HES, ES, CFC ASE, etc.) est un défi primordial pour la crèche Les 4 Saisons.

L'ouverture de la structure durant les mois d'été permet d'organiser des loisirs en "décloisonnés", c'est-à-dire que les groupes d'enfants sont constitués d'âges mélangés. Cela permet le regroupement des fratries et donne une dynamique différente.

Les perspectives

107 enfants étaient inscrits à la crèche en 2015.

Pour l'année 2015, l'équivalent de 67 places à plein temps étaient occupées dont:

- > 33.50 places pour la Commune de Bellevue.
- > 8.50 places pour la Commune de Collex-Bossy.
- > 13.70 places pour la Commune de Genthod.
- > 11.50 places pour la Commune de Pregny-Chambésy.

118 enfants sont prévus à la crèche en 2016.

Le nombre de places en équivalent plein temps prévus par commune dans le budget 2016 est de 84 places réparties de la manière suivante:

- > La Commune de Bellevue est passée à 40 places.
- > La Commune de Collex-Bossy reste à 10 places.
- > La Commune de Genthod reste à 15 places.
- > La Commune de Pregny-Chambésy est passée à 19 places.

Le Programme pédagogique sera constitué de quatre fascicules:

- > pédagogie et éducatif;
- > éthique et déontologie,
- > protocole sécurité;
- > organisation.

L'objectif de la ligne pédagogique de la crèche Les 4 Saisons est de donner un outil permettant à l'équipe éducative comme aux utilisateurs (parents, subventionneurs, employeur, etc.) d'avoir une vision commune du travail du professionnel autour de la prise en charge de l'enfant au quotidien. Il permet également d'assurer une qualité du travail des professionnels.

La qualité de l'accueil des enfants doit intégrer les attentes des familles, les moyens accordés par les communes qui subventionnent la crèche, les normes cantonales et enfin les contraintes de la vie en collectivité. La direction en collaboration avec son équipe doit trouver un équilibre entre ces quatre pôles!

Espaces de vie

Il existe à la crèche Les 4 Saisons, 4 espaces de vie appelés et représentés de la manière suivante:

- > Espace de vie des bébés: L'HIVER
Il accueille 16 bébés par jour.
- > Espace de vie des petits: L'ÉTÉ
Il accueille 20 petits par jour.
- > Espace de vie des moyens:
LE PRINTEMPS
Il accueille 20 moyens par jour.
- > Espace de vie des grands: L'AUTOMNE
Il accueille 22 grands par jour.

Cuisine

Les repas sont assurés selon les règles et le respect de l'équilibre alimentaire des tout-petits par deux chefs.

Intendance

Une entreprise de nettoyage et une personne au quotidien assurent l'hygiène, le rangement et la propreté des locaux.

Contact

Isabelle Plater-Zyberk | directrice
direction.creche@mairie-bellevue.ch
t. 022 758 06 36



Harmonie de Genthod Bellevue

Je suis Harmonie!

Une fois n'est pas coutume, le président commence le rapport d'activité par la fin, soit la présentation de tous ceux sans qui cette vénérable association ne pourrait exister.

Premièrement, ses musiciens. Le groupe est constitué d'environ 25 musiciens âgés de 15 à 70 ans, qui ont tous les mêmes foi et envie de perpétuer la musique d'ensemble, le but premier étant de prendre du plaisir et surtout de passer un agréable moment entre amis. L'Harmonie se réunit tous les lundis afin d'affiner les réglages et mettre un peu d'huile dans les rouages de ses partitions afin que le rendu soit le plus beau possible.

Deuxièmement, l'Ecole de musique. L'Ecole de musique de Genthod-Bellevue reste avant tout le premier vivier de futurs musiciens pour l'Harmonie. Tout le travail effectué par son comité ainsi que les professeurs afin de donner goût à la musique à nos chérubins est primordial alors merci à eux pour tous ces moments passés. L'Harmonie remercie également les parents qui poussent leur progéniture à continuer leur instrument et le président promet qu'un jour ils les remercieront à leur tour de leur avoir donné cette chance. Un tout grand merci également à M. Tournebize pour son travail avec l'orchestre junior de l'école car c'est grâce à cette passerelle que les jeunes prennent du plaisir à jouer ensemble.

Troisièmement, le public. Une Harmonie de village ne pourrait avoir une âme sans avoir un retour de son public. C'est avant tout pour ceux qui l'écoutent que celle-ci met en œuvre un nouveau répertoire chaque année et essaie semaine après semaine de donner le meilleur d'elle-même afin de récolter de chaleureux applaudissements. Alors merci à vous cher public de venir nombreux encourager les musiciens lors de leurs différentes représentations.

Et pour finir, les autorités communales. Tout ceci ne serait bien entendu pas possible sans le soutien des autorités qui mettent à disposition des infrastructures et des moyens financiers de tout premier ordre alors merci à eux pour leur inconditionnel support.

Mais qu'a donc fait l'Harmonie en 2015?

Les années se suivent et heureusement se ressemblent! L'Harmonie s'est tout d'abord produite au mois de mai pour son traditionnel concert annuel. Un répertoire varié et des pièces d'anthologie ont fait de ce millésime une très bonne cuvée.

L'Harmonie a ensuite officié lors des traditionnelles fêtes de la Musique à Genthod, des Promotions à Bellevue et Pregny-Chambésy et pour finir le 1^{er} août. Ces prestations sont la chance de pouvoir présenter des pièces mais surtout de passer un agréable moment en compagnie des communiers.

A la rentrée, l'Harmonie a fait un concert-spectacle avec l'école de cirque de Versoix lors de la manifestation des Tréteaux de Genthod. Ce fut une première de devoir jouer en même temps que les numéros de trapèzes et autres rubans. Tous les musiciens ont passé un excellent moment et pour ceux qui étaient présents, il est certain qu'ils garderont également un inoubliable souvenir.

Alors voilà encore une année comme on les aime avec beaucoup de travail mais surtout de beaux souvenirs. Encore merci à tous de la confiance témoignée chaque année et tous les membres de l'Harmonie continueront, comme pour "Paris", à se battre pour faire que la musique soit universelle et faire fi de ceux qui n'y voient aucun avenir: Je suis Harmonie!

Si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez nous rejoindre en contactant le président par téléphone ou par courriel. Vous pourrez également trouver plus d'information sur le site www.hemgb.com.

Harmonieusement vôtre.



Contact
Patrick Jorge
président
harmoniegb@gmail.com
t. 079 691 73 76



1990 – 2015: déjà 25 ans que l'EMGB existe, fondée sous l'impulsion de Mme Wilson de Bellevue. Que de chemin parcouru depuis lors!

Cette année, quelques 133 enfants des communes de Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Collex-Bossy ont suivi des cours de solfège ou d'instrument au sein de l'EMGB, dispensés par 12 professeurs compétents et enthousiastes. On a pu les entendre lors de 12 auditions, qui ont eu lieu pour la plupart à la salle Colovracum de Bellevue ou à la nouvelle salle de l'Harmonie, ainsi qu'au temple de Genthod. Ces auditions, qui donnent aux enfants l'occasion de se produire "en public", sont toujours des moments importants dans leur parcours musical.

2015 fut une année relativement calme par rapport aux précédentes. Pas de changement parmi les professeurs, pas de changement dans le fonctionnement de l'école, pas de changement dans les salles d'enseignement, si ce n'est que l'EMGB occupe maintenant de manière régulière la salle de la Cale à Bellevue pour des cours. Plusieurs professeurs ont pu faire découvrir leur instrument à des enfants entre 5 et 8 ans lors de la désormais traditionnelle présentation d'instruments dans les écoles primaires de Genthod et Bellevue.

Le comité a eu la joie d'accueillir un nouveau membre en la personne de Mme Monica Merkt, déjà bien connue à l'école puisque ses trois filles y suivent des cours depuis plusieurs années. Qu'elle soit ici remerciée pour son dynamisme et son engagement auprès de l'EMGB!

Pour la première fois, l'Ecole de musique a décidé de s'associer aux Tréteaux de Genthod en y tenant un stand de pâtisseries, conjointement avec la Société de gymnastique féminine de Genthod-Bellevue. Et ce fut un grand succès! De nombreux parents ont répondu présents en confectionnant de délicieux gâteaux, biscuits ou autres gourmandises qui ont été très appréciés de tous. Ce fut également l'occasion pour bien des parents d'élèves de faire plus ample connaissance avec les membres du comité, ce qui a donné lieu à des échanges forts sympathiques! A refaire donc!

A la demande de certains professeurs, il a été réalisé cette année un "questionnaire de satisfaction" qui a été envoyé à tous les parents. Malheureusement, peu y ont répondu. Il en ressort toutefois que la principale raison pour laquelle ils ont choisi l'EMGB pour suivre des cours de musique est la proximité, et que tous sont satisfaits - voire très satisfaits - aussi bien des cours, des professeurs que des locaux. Donc tout va bien!!!

Votre enfant aimerait faire de la musique? Il est le bienvenu à l'EMGB! Toutes les informations concernant les cours, les professeurs ou les modalités d'inscription se trouvent sur le site de l'école.

Contact
Béatrice Wavre-Allanic | présidente
info.ecolemusiquegb@gmail.com
t. 079 200 49 70
www.hemgb.com

Genthod-Bellevue Volley-Ball

La société de volley-ball de Genthod-Bellevue est uniquement composée d'une équipe féminine qui évolue dans le championnat genevois de 2^{ème} ligue. Elle participe également à la coupe genevoise. Lors de la saison 2014-2015, la société a participé au championnat genevois et fini neuvième de celui-ci. Les entraînements, ainsi que les matchs à domicile se déroulent le jeudi soir à la salle de gymnastique de Genthod. Toute l'équipe invite grandement toute personne intéressée à venir l'encourager lors de ses matchs.

Pour plus d'informations, merci de contacter la présidente.

Contact
Isabelle Jeanclaude | présidente
jeanclaude.isabelle@gmail.com
t. 022 774 46 53



Epsilon vient de parcourir une dizaine d'années très fructueuses. Sous la baguette de son chef Marius Marcu qui leur a permis de connaître le stress et la grande satisfaction de donner des concerts: à Bellevue, Genthod, Versoix, Collex, Bonmont, Nyon, Coppet et en mai 2015 à la Madeleine à Genève.

Après leur avoir apporté tout ce qu'il pouvait, une certaine lassitude s'est installée de part et d'autre. Donc un nouveau chef en la personne d'Emmanuel Junod a pris la succession dès janvier 2016, ayant déjà une grande expérience dans ce domaine puisqu'il dirige déjà trois chœurs à Genève, il n'y a pas de doute que le Chœur soit entre de bonnes mains.

Cependant, l'effectif du chœur s'est un peu rétréci, départs dus à l'âge, et changement de chef encore plus exigeant, et dont le répertoire, plutôt classique et baroque, n'était pas du goût de tout le monde. Donc l'année qui s'annonce va surtout être une année de réajustement.

Cependant le Choeur a quand même le projet de monter un concert pour la fin de 2016 et surtout tous les membres seront vraiment très heureux d'accueillir de nouveaux chanteurs.

Vous n'imaginez pas ce que chanter fait du bien, et tout particulièrement Messieurs, il manque des belles voix d'homme basses et ténors. Alors n'hésitez pas à vous annoncer pour faire partie d'Epsilon et continuer à faire vivre ce chœur.



Contact
Yvette Clivaz Beetschen
pour le comité présidentiel
www.choeur-epsilon.ch

Société Féminine de Gymnastique de Genthod-Bellevue



L'assemblée générale de la Société Féminine de Gymnastique de Genthod-Bellevue s'est déroulée le 29 février 2016.

A cette occasion, elle a reconduit les membres du comité avec l'attribution des postes suivants:

présidence: Mme Martine Bettiol-Détraz; vice-présidence: Mme Heidi Bally; secrétariat: Mme Françoise Vossenber; trésorerie: Mme Elisabeth Quaglia; membre: Mme Rosa Rieben.

Cette réunion a permis de rappeler qu'en 2016 la Société atteint son cinquantième anniversaire qui sera dignement fêté. En premier lieu, lors d'un dîner de gala le 8 avril au Restaurant de Port Gitana. Ensuite, lors d'un voyage à Porto, 3 jours et 2 nuits, à Pentecôte les 14-15-16 mai et comportant 31 participantes.

Le comité relève que l'essentiel des activités de la société est constitué par 33 séances de gymnastique le lundi à 19h15, qui réunissent les membres en moyenne au nombre de 27, par une dizaine de pistes Vita durant l'été en effectif vacances, dont le but est de se maintenir en forme (léger casse-tête pour les 3 monitrices, les âges s'échelonnant de la quarantaine au double) tout en tissant des liens d'amitié durables. Le programme est également agrémenté de 2 verrées en fin d'année civile et scolaire et d'une sortie d'automne (Yvoire le 12 septembre 2015) et de printemps (visite du Centre Polaire aux Rousses et du musée de la Boissellerie à Bois d'Amont le 30 mai 2015).

La société souligne aussi sa présence avec un stand de pâtisseries aux manifestations communales telles que les Promotions, l'Escalade, les Tréteaux de Genthod et éventuellement d'autres occasions.

Contact

Martine Bettiol-Détraz | présidente
t. 022 774 26 02



FC Collex-Bossy

La saison 2014-2015 s'est terminée en juin 2015 pour toutes les équipes du club et le bilan sportif est, une fois n'est pas coutume, satisfaisant.

En effet, la première équipe s'est à nouveau bien distinguée dans toute la Suisse romande en réalisant un excellent parcours avec à la clef, pour la seconde année consécutive, la meilleure saison de son histoire en 2^{ème} ligue interrégionale avec un 3^{ème} rang sur 14 équipes.

La deuxième équipe, une nouvelle fois, n'a malheureusement pas réussi à remonter d'une ligue. Toutefois, cette équipe encore jeune peut laisser penser à des lendemains meilleurs.

Au niveau des seniors, les "vieux chevaliers" ont une nouvelle fois donné une bonne image du club dans les différentes compétitions auxquelles ils ont participé. Si aucun trophée n'est venu récompenser leurs efforts, leur participation active aux diverses manifestations du club ont été remarquées et c'est aussi une grande satisfaction que de voir les "anciens" se sentir toujours à l'aise au sein du club.

Au niveau des juniors, le responsable M. Mathieu Mayoraz a été secondé cette saison par MM. Nicolas Lhoneux et Cédric Dijoux, joueurs de la première équipe, et le travail de formation a pu ainsi être poursuivi. Les jeunes Collésiens bénéficient toujours des conseils d'entraîneurs toujours mieux formés et de structures toujours plus fonctionnelles. Les équipes A à C (jeu à 11) ont toutes représenté le club de manière positive, même si les résultats sportifs immédiats ne se font pas encore sentir.

Chez les plus petits, là où la progression individuelle et collective prime sur le résultat, chaque équipe de juniors D et E a effectué un parcours honorable dans son groupe respectif. L'école de football (ou juniors F) est toujours bien vivante (nombre d'enfants toujours en hausse) et ce secteur très important de la préformation

bénéficie toujours d'une attention particulière de la part du FC Collex-Bossy. La nomination de M. Gérald Bapst comme responsable de cette catégorie a amené encore plus de sérieux et de suivi à ces très jeunes joueurs. Pour cela, il a été entouré par des joueurs juniors du club qui ont prouvé eux aussi, si besoin est, leur attachement à leur club.

Pour terminer le bilan footballistique, comment ne pas penser à la désormais unique équipe féminine qui a effectué un parcours honorable dans la catégorie M20 en représentant le club jusque dans le canton de Vaud.

Comme à chaque bilan de fin de saison, il faut surtout remercier très chaleureusement tous les entraîneurs et éducateurs du club qui prennent beaucoup de temps et d'enthousiasme pour promouvoir les valeurs défendues depuis longtemps, soit: Travail, Humilité et Respect.

Pour la saison 2015-2016 qui a débuté en septembre 2015, les objectifs fixés à chaque équipe du club sont clairs et réalisables. Après une demi-saison, la première équipe a connu un premier tour quelque peu bizarre et l'objectif de base n'est malheureusement pas atteint, comme d'ailleurs la deuxième équipe qui peine à sortir des profondeurs du classement. Les seniors VI ont aussi quelques difficultés et seules l'équipe de VII ainsi que la nouvelle 3^{ème} équipe sont "dans les temps" à mi-parcours. Il faut souhaiter que le printemps 2016 soit plus florissant pour toutes ces équipes. Au niveau des juniors, les juniors A à C commenceront le second tour en ayant des objectifs réalistes en axant toujours l'accent sur la progression. Les autres équipes juniors (D à F), là où il n'y a pas de classement, continuent leur petit bonhomme de chemin.

Au sujet des manifestations, le FC Collex-Bossy a cette année renouvelé la soirée du club ouverte à tous le samedi 14 novembre 2015. Sous la houlette des entraîneurs et joueurs de la deuxième équipe, ce fut une soirée réussie à la salle communale de Chambésy. L'important (financièrement parlant) repas de soutien du club a lieu le vendredi 3 juin 2016 avec, nouveauté, un repas le soir et sous tente au stade Marc-Burdet.

Le désormais traditionnel Tournoi Crispini (tous les membres du club sont engagés pour jouer, coacher, arbitrer ou cuisiner) ainsi que le Tournoi Populaire (3^{ème} édition) ouvert à tous, suivi du non moins traditionnel "Loto Beuze" a lieu cette année le dimanche 5 juin 2016 au stade Marc-Burdet.

Pour conclure, il faut comme toujours relever le soutien toujours très apprécié du Groupement Intercommunal (Collex-Bossy, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy). Malgré un changement relativement important des personnes qui composent ce Groupement suite aux élections de 2015, le club peut toujours bénéficier de leur soutien inconditionnel qui fait que les installations sont toujours autant jalonnées un peu partout.

Seule ombre au tableau, le club doit depuis deux saisons déjà refuser des jeunes qui souhaitent rejoindre le FC Collex-Bossy faute de place. En effet, dès le passage à l'heure d'hiver le club ne dispose que d'une surface de jeu pour les entraînements car deux des terrains ne sont pas éclairés. Il est donc très compliqué de pouvoir garantir des conditions optimales pour les 17 équipes. Heureusement tout le monde a bien compris l'urgence de la situation et le club espère pouvoir remédier à ce problème dans un avenir proche.

Pour terminer, comment ne pas citer l'enthousiaste président M. Mehdi Derouazi qui, avec l'aide d'un Comité non moins enthousiaste, travaille sans relâche afin de maintenir le club familial dans la joie et la bonne humeur.

Vive le FC Collex-Bossy, merci à toutes les personnes qui s'engagent, parfois dans l'ombre, pour la pérennité du club et bonne année 2016 à toutes et tous.

Pascal Schafer | vice-président

Contact | Mehdi Derouazi | président
t. 079 607 68 71
derouazi@fccollexbossy.ch

Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod

Voici le premier compte-rendu annuel du Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod. Souvenez-vous, il y a quelques années, suite à une votation cantonale, les enfants âgés de 8 à 12 ans devaient aller à l'école le mercredi matin. A ce moment, tout le monde s'est posé la question de l'avenir

du Club des Jeudis de Ski. Quelques années plus tard, voilà l'entrée en vigueur de l'école le mercredi matin pour les plus grands. Suite à plusieurs réunions avec l'ancien comité des Jeudis de Ski, il a été décidé de dissoudre l'association des Jeudis de Ski et de créer une nouvelle association afin de répondre à la demande des familles et permettre ainsi de continuer à skier aux enfants durant la période non scolaire. Le 8 octobre 2014, suite à l'assemblée générale du Club des Jeudis de Ski, cette association a été dissoute et la nouvelle association Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod (SCBCG) est aussitôt née. Le président tient encore une fois à remercier toutes les personnes ayant œuvré au sein des Jeudis de Ski pour l'excellent travail accompli.

Pour la première année du Ski Club BCG, les objectifs fixés étaient assez simples. Soit organiser 4 sorties de ski / snowboard à des prix attractifs, une sortie marche pour observer la pleine-lune et une soirée de fin de saison. Il y a un an, personne ne pouvait prédire la réussite de cette nouvelle association et si le fonctionnement allait séduire. Aujourd'hui, le président est à même de garantir que c'est une réussite. En effet, 111 personnes ont été inscrites comme membres au sein du SCBCG, décomposées en 21 familles, 7 couples, 8 adultes, 7 enfants, venant des 3 communes.

Ces quatre sorties, dans différentes stations de France voisine, ont été un succès, avec une moyenne de 50 personnes par samedi. Tant le comité du SCBCG que ses membres ont été ravis par l'organisation de ces différentes sorties. Niveau météo, dans l'ensemble, ce fut assez bon, même si le soleil n'était pas forcément présent toute la journée, tout le monde a quand même pu profiter de ces sorties et des pistes.

Le concept est simple: une soirée d'inscription les mercredis précédant les sorties et le tour est joué. Après, rendez-vous est donné aux membres le samedi matin sur le parking du stade Marc-Burdet (nous en profitons pour remercier la Commune de Collex-Bossy) où un car attend pour nous amener skier. Pas besoin de conduire, tout est organisé par le Club. Le concept est apprécié par tous.

Lancer une association n'est jamais évident, mais ce pari risqué fut réussi. En effet, avec l'argent reçu en don de l'ancien Club des Jeudis de Ski, les cotisations de membres, les frais d'inscription aux sorties, les subventions communales, le partenariat avec Genève Snow Sports et USCA et les différents stands raclette tenus durant l'année, nous avons réussi à mettre sur pieds les 4 sorties sans rentrer dans des comptes négatifs.

La saison de ski s'est terminée par une marche de nuit éclairée par la pleine lune afin d'aller déguster une délicieuse fondue.

Durant l'année écoulée, 3 stands raclette ont été tenus lors des différentes manifestations communales (40 ans C.O. Colombières, Promotions de Bellevue et fête des Tréteaux à Genthod). Les différentes présences à ces stands ont rencontré des résultats variés, mais dans l'ensemble, c'était une satisfaction de participer à ces stands et de rencontrer de nouvelles personnes. Le président tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont aidé durant ces manifestations.

On pourrait encore parler des heures de cette première saison du SCBCG, mais à un moment, il faut savoir s'arrêter. Le rapport se terminera en citant le succès de cette première saison pour tous et la joie du comité de l'ampleur qu'a pris le Ski Club de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod. Le comité vous remercie pour votre confiance et c'est avec plaisir qu'il continuera à travailler pour vous offrir une seconde saison aussi excellente que la première. Pour le moment, le SCBCG reste un petit ski club familial, mais ce n'est pas l'envie qui manque de grandir et de proposer plus d'activités. Souvenez-vous que ce sont tous des bénévoles.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires ou devenir membre de notre association, vous pouvez envoyer un email auquel le SCBCG se fera un plaisir de répondre.

Contact

Jean-Christophe Abel | président
t. 076 227 30 62 | skiclub.bcg@gmail.com

Judo Club Collex-Bossy Bellevue Genthod

Le Judo Club termine sa saison avec un effectif de 190 judokas. Durant cette année, le judo club a organisé plusieurs manifestations:

- > un arbre de Noël en décembre 2015;
- > un passage de grade en mai 2015;
- > une journée parents/enfants qui fut une réussite en mars 2015;
- > un repas de fin de saison pour les adultes en juin 2015 en guise de remise de récompenses;
- > une initiation au Chambara.

Résultats sportifs

La saison a été excellente, puisque que le club termine 3^{ème} meilleur club Genevois avec 20 médailles dont 8 champions genevois, 8 vice-champions genevois et 4 médaillés de bronze lors des Championnats genevois 2015.

Il a également récolté 3 médailles aux Championnats suisses individuels de Judo à Bienne dont un titre de champion suisse.

Les médaillés

- > John Waizenegger, champion suisse espoir 2015;
- > Samuel Waizenegger, vice-champion suisse élite 2015;
- > Lucas Sanchez, médaillé de bronze espoir 2015.

En ce qui concerne les différents tournois, les jeunes âgés de 5 ans à 10 ans ont participé à quatre animations, et les compétiteurs ont participé à une dizaine de tournois en Suisse et à l'étranger.

Certains jeunes du club ont également participé au stage d'été du mois de juillet sur France à Ferney-Voltaire.



Contact

Frédéric Buzon | président
t. 076 581 11 68
www.ecole-lemanique.ch



Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod

Une année de plus, des heures de travail et d'exercice, mais une envie intacte à une fonction, un devoir ainsi qu'un attachement à sa commune, à ses citoyens également, dans la mesure des moyens à disposition de la Compagnie.

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod est composée de volontaires qui suivent des heures de formation et d'exercice pour apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations.

En 2015, la Compagnie a vu ses rangs grandir de quatre nouveaux sapeurs, mais trois autres ont quitté les rangs. De plus, le Capitaine a le plaisir d'annoncer la nomination de leurs nouveaux Fourrier et Sergent-major, qui ont réussi leurs écoles avec succès.

La Compagnie recrute toute personne, femme, homme, âgée de 18 à 35 ans.

Pour tout renseignement, merci de prendre contact avec la Mairie ou avec le Commandant Nicollin.

Contact

Stéphane Nicollin | commandant
t. 079 662 01 22

Société de Sauvetage de Bellevue-Genthod

L'année 2015 a débuté le samedi 3 janvier par le week-end de vigie d'hiver du Sauvetage. Fabien, chef de vigie, et son équipage se sont occupés de l'entretien des bateaux. Le dimanche, géré par Andrea, a été consacré à l'entretien du local et le contrôle du matériel sanitaire. Ce premier week-end a été calme sur le plan des interventions.

Le 18 mars s'est déroulée la première assemblée générale dans les locaux remis complètement à neuf. Le comité a accueilli 3 nouveaux membres et dû malheureusement se séparer de 3 personnes. L'effectif de la section reste donc inchangé à 48 membres, dont 2 femmes.

Avant le début des beaux jours, le Sauvetage a refait l'antifouling de son premier bateau d'intervention et approfondi la formation de ses membres. C'est ainsi que 5 membres ont passé leur brevet BLS-AED, ceci porte à 19 personnes formées au total. Un membre a également suivi sa formation Pool-base.

Le week-end du 6-7 juin annonçait le début de la saison en tous points. En effet, la régate Genève-Rolle-Genève était planifiée et le Sauvetage en a profité pour organiser sa formation de remise à jour annuelle. Motopompe, prises de remorque, sanitaire, matelotage... toutes les missions du sauveteur ont été revues et entraînées. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour les mettre en pratique dans des situations réelles. La nuit tombée, alors que la flotte de régatiers était sur le retour de Rolle entre Nyon et Ver-

soix, un violent orage s'est abattu sur le Petit Lac, mettant simultanément une quinzaine de voiliers en difficulté. Avant même la première alarme, les 2 bateaux d'intervention de la section sont partis en patrouille, sentant le mauvais temps arriver. À peine sortis du port, la première alarme a retenti sur la VHF. Une personne tombée à l'eau depuis un voilier entre Versoix et Hermance. La zone de recherche est large et peu claire, de plus le lac est maintenant formé et la visibilité réduite par la forte pluie et la nuit tombante. Heureusement, plus de peur que de mal, la personne a été repêchée par un plaisancier et transportée au sauvetage d'Hermance. Elle sera ensuite transportée à l'hôpital pour des contrôles. Diverses interventions se sont enchaînées jusqu'à tard dans la nuit.

Le 1^{er} août a aussi été une vigie particulière. En effet, la section a participé à la mise en place et la surveillance du feu d'artifice de la fête nationale à Bellevue. Ceci a nécessité un gros engagement en personnel et temps mais une belle expérience pour les membres.

Pour 2015, la section a effectuée 62 vigies et 31 interventions, ce qui représente 72 personnes assistées.

Du côté de la tradition, ce ne sont pas les hommes qui ont excellé dans la matière, les entraînements à la rame ont été rares. Heureusement que la société dispose d'une équipe féminine qui s'entraîne régulièrement et qui a fièrement représenté la section lors de la fête internationale du Sauvetage à Villeneuve et lors de la fête du Petit Lac à Versoix.

L'année 2015 s'est terminée comme elle a débuté. 3 vigies ont été organisées presque à la suite, les 26, 27 et 31 décembre.

À nouveau, la section a rempli sa mission en respectant mot-pour-mot l'article 1 des statuts du sauvetage, qui est "de réunir dans un esprit de confraternité, les sauveteurs et navigateurs du Léman, et de maintenir des postes de sauvetage en vue de porter un rapide secours aux personnes en péril et, dans la mesure du possible, aux embarcations."

Niveau financier, l'année 2015 a donné des chiffres rouges. Le comité a en effet continué à investir dans du matériel pour l'aménagement de son local ainsi qu'augmenter ses dépenses en formation. Pour finir, en fin d'année, c'était le moment de



faire le gros service sur les 2 unités d'intervention. Les raisons de ces dépenses étaient justifiées et ce déficit final ne met pas en péril la vie de la section, le Sauvetage est donc prêt à reprendre la saison 2016.

Le président remercie tous les membres de la section pour leur énorme travail et l'engagement dans leur mission ainsi que les autorités et les nombreux donateurs pour leur soutien autant financier que moral.

Contact

Frédéric Prochet | président
t. 022 774 23 28 (24h/24)
t. 022 774 23 58 (local)
bellevue-genthod@sisl.ch
www.sisl.ch



La Flottille de Bellevue-Genthod

Cette année, les cours d'initiation à la voile pour les enfants ont débuté le 29 juin et se sont terminés le 17 août. Durant ces huit semaines, 65 enfants ont été accueillis, dont une bonne moitié était inscrite pour plusieurs semaines. 10 cours sur 16 ont pu être donnés. 6 cours n'ont pu être ouverts faute d'un chef de base disponible. Par conséquent, La Flottille recherche pour la saison 2016 des personnes sachant naviguer, ayant le sens des responsabilités et en possession du permis moteur.

Ce travail est bénévole mais il est offert un dédommagement et la possibilité de naviguer toute l'année pour une somme modique dans un cadre unique.

La recherche de nouveaux chefs de base n'occupe pas toute l'énergie de l'équipe et La Flottille continue à diversifier ses activités. Depuis une année la base est ouverte du 1^{er} mai au 30 septembre. Durant cette date, les membres peuvent naviguer avec la flotte de Port Saladin pour une participation financière raisonnable. Là aussi les personnes désirant faire partie du club et profiter du matériel peuvent prendre contact soit à l'adresse mail de La Flottille, soit sur la page facebook (La Flottille de Bellevue-Genthod), ou au numéro du président, qui se fera un plaisir de répondre aux questions.

La sécurité est aussi une des préoccupations de La Flottille et depuis l'année passée des cours de formation à l'intention des aides moniteurs sont mis sur pieds en début de saison. L'objectif recherché est de donner une bonne base aux jeunes qui les assistent durant les cours d'été, sur des sujets tels que la sécurité sur l'eau ou la gestion d'un groupe durant une leçon. Là encore, en tant qu'amateurs passionnés, l'équipe est ouverte à toutes vos suggestions et/ou à votre participation.

En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer sur notre magnifique base de Port Saladin, toute l'équipe de La Flottille de Bellevue-Genthod vous souhaite une excellente année 2016.

Contact

Manuel Charlet | président
t. 022 774 08 43
info@flottille.ch
www.flottille.ch



L'Association des Parents d'Elèves de Genthod

L'Assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Genthod (APEG), tenue le 10 mars 2015, a vu le départ de Mme Ivonne Bornet, après de nombreuses années d'engagement au sein du comité – ainsi qu'en tant que représentante des parents dans le Conseil d'Etablissement. Dans le même temps, le comité a eu le plaisir d'accueillir trois nouvelles membres, mamans d'enfants fréquentant les jeunes degrés de l'école de Genthod. Le **comité actuel de l'APEG** se compose ainsi de: Mme Karen Guinand (présidence), Mme Anna Trillo Rohner (trésorerie), Mme Corine Rothen Jorge (site internet), M. Eric Baubonne, Mme Alexandra Beerli, Mme Catia Blasutti-Piot, Mme Nieves Cerutti, Mme Patricia Joss, Mme Karine Paganini, Mme Christine Queiros et Mme Rachael Reilly.

Le comité s'est réuni six fois durant l'année 2015 et a maintenu une collaboration soutenue avec l'école de Genthod et le Conseil d'Etablissement – **l'APEG se voulant un trait d'union entre familles et école (parfois aussi commune)** afin de favoriser un environnement épanouissant et sécurisant pour les écoliers genthousiens. Le comité a ainsi rencontré M. Salvatore Chudzinski, directeur de l'établissement scolaire Bellevue-Genthod, en mai 2015 puis son successeur, M. Herbert Binggeli, quelques semaines après la rentrée scolaire 2015-2016 qui a vu son entrée en fonction.

Le samedi 30 mai 2015, le comité a organisé la **3^{ème} édition du buffet familial** autour de l'école de Genthod, placé cette fois **sous le signe "intergénérationnel"** pour s'inscrire dans le beau projet du même nom mené tout au long de l'année scolaire 2014-2015 par les représentantes des parents au sein du Conseil d'Etablissement. Cela a aussi été l'occasion de célébrer les **10 ans de l'APEG** sous sa forme actuelle, avec un apéritif festif, une animation musicale, ainsi que des jeux "traditionnels" géants pour grands et petits. Les quelque 160 participants (élèves, parents, grands-parents, membres de l'association Le Bel Âge, enseignants, anciens membres du comité de l'APEG, représentants des autorités communales) sont venus avec des spécialités culinaires piochées dans leurs traditions familiales et la fête a été belle!

Le 4 juin 2015, a été organisée une **présentation-débat pour les parents animée par Action Innocence sur le thème "Surfer avec prudence sur Internet"**. Action Innocence intervenant la même semaine, à l'initiative des enseignants, dans les classes de la division moyenne (5P-8P) de l'école de Genthod, le comité a jugé qu'une telle soirée aiderait les parents à se mobiliser autour des informations reçues par leurs enfants et à mieux pouvoir dialoguer en famille sur cette problématique importante et actuelle.

Courant juin 2015, avec le soutien de l'équipe enseignante, il a été une nouvelle fois organisé une **collecte des fournitures scolaires usagées en faveur d'enfants démunis**. Cette année, le comité a choisi de soutenir **l'Association Yankadiy** dont le

président, M. Ouedraogo Mohamed, réside à Bellevue. Outre ses nombreuses activités artistiques, cette association a construit un centre scolaire dans l'est du Burkina Faso et prend en charge l'écolage, les fournitures scolaires et les uniformes d'une cinquantaine d'enfants nécessiteux.

Fin août 2015, le comité a participé à **l'accueil des élèves de 1P le samedi précédant la rentrée scolaire**, en collaboration avec les enseignantes Mmes Nadine Stalder et Mireille Vienne. Les enfants ont pu se régaler de viennoiseries et de jus de fruits. Tout le monde a apprécié ce moment chaleureux autour du grand événement que représente une première rentrée scolaire, et quelques nouvelles familles ont adhéré à l'APEG.

Le 18 septembre 2015, l'APEG a comme de coutume participé à la **journée internationale "A pied à l'école"** en organisant des cortèges depuis les quatre coins du village et en offrant ensuite jus de pomme et pain/chocolat à tous les élèves et enseignants dans le préau de l'école. Pour rendre ces cortèges festifs et sensibiliser les automobilistes, les enfants ont été invités à se munir d'instruments de musique. Dans le préau, une animation par les musiciens/danseurs/acrobates de l'Association Yankadiy était prévue, mais les événements politiques au Burkina Faso en ont voulu autrement. Qu'à cela ne tienne, le moment de partage attendu entre Yankadiy et les élèves de l'école de Genthod a pu avoir lieu le 2 octobre. Après la partie musicale, les élèves ont pu voir des photos de l'école au Burkina Faso où sont allées les fournitures scolaires récoltées quelques mois auparavant.

Le samedi 19 septembre 2015, le comité a tenu un **stand de pâtisseries lors des Tréteaux de Genthod** – magnifiquement achalandé grâce aux contributions de nombreux parents d'élèves (actuels et anciens!). Aux abords du stand, et pour coller au thème de la manifestation, il a été proposé aux enfants une pêche miraculeuse, avec des bonbons-poissons à la clé.

Durant les mois d'octobre et de novembre 2015, en collaboration avec l'école, en particulier l'enseignante Mme Lucile Rochat, et la commission des Sports et Loisirs de la commune, représentée par Mme Lorella Glaus, le comité a proposé aux élèves de Genthod de participer au



programme Sant'e''scalade. Ces entraînements en vue de la course de l'Escalade se sont déroulés chaque mercredi de 11h30 à 12h30, pendant huit semaines. Au programme: échauffement, parcours de course par groupes d'âge, collation offerte par l'Union Maraîchère de Genève et enseignements nutritionnels. Près de soixante enfants y ont participé (un record!) mobilisant, outre les personnes précitées et des membres du comité de l'APEG, plusieurs autres parents volontaires. Le dernier mercredi, pour féliciter les enfants de leur participation régulière, le comité leur a offert un sachet de friandises... de quoi faire une petite exception aux conseils diététiques!

Enfin, pour clore l'année 2015, l'APEG était présente le 21 décembre au **traditionnel concert de Noël de la division élémentaire (1P-4P)**. A l'issue des chants, il a été offert vin chaud, thé de Noël, sirop, panettone et chocolats aux parents et enfants.

Parents d'élèves de l'école de Genthod, l'APEG est là pour vous et grâce à vos cotisations. Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou de vos préoccupations, en vous adressant directement à un membre du comité ou en passant par notre site internet!

Contact

Karen Guinand | présidente
t. 022 774 46 32
www.apeg.ch



Le club possède 3 courts extérieurs, donc deux couverts par une bulle l'hiver, un club house et une buvette. Il accueille 300 membres, donc 135 juniors, principalement des communes de Genthod, Bellevue et Versoix.

Le club continue à travailler sur les sujets ci-dessous qui lui tiennent à cœur depuis plusieurs années:

1. Ecole de Tennis

Le club a 125 juniors inscrits à des cours qui ont lieu du lundi au vendredi, y compris le mini-tennis le mercredi matin. En plus, il y a plusieurs stages d'été qui s'organisent pour les jeunes. La volonté est de respecter la qualité, ce qui signifie maximum 4 personnes par cours avec une exception de maximum 6 personnes pour les tout petits. Le club a une équipe de 6 profs, quelques-uns habitent sur la commune, d'autres ont pris des cours au club quand ils étaient jeunes. Ils s'engagent tous pour le club depuis de nombreuses années.

2. Soirées, tournois et animation

Le club organise plusieurs tournois par année suivis par des soirées sympathiques autour d'un barbecue. De plus, tous les mercredis d'été sont organisés des doubles suivis d'un repas canadien. Pour les jeunes, il y a la fameuse soirée de Noël avec loto et en juin la rencontre de la fin de l'année avec plus de 100 juniors et parents qui participent.

3. Compétition

Le club dispose de 3 équipes interclubs de compétition hommes et femmes et plusieurs équipes juniors. Ceci permet au club de représenter la Commune dans toute la Suisse romande et d'élever le niveau de jeu des membres, bien qu'avant tout ce soit la convivialité qui règne au TC Genthod.

L'année 2016

Le club continue à accueillir ses membres et leurs amis invités lors des nombreuses activités conviviales. La buvette (tenue par les juniors) sera ouverte les samedi et dimanche matin des mois de mai et juin mais pendant les interclubs. Est également prévu le projet de construire un mur d'entraînement sur le court n° 3, ainsi qu'un court mini-tennis à côté de la cabane junior.

Contact

Yves Kammacher | président
t. 022 774 17 11

Après une année 2014 compliquée (car il fallait tout construire et tout mettre en place, ce qui n'a pas été sans heurts ni malheurs, avec à la clef la démission de trois membres du comité et de la présidente lors de l'assemblée générale de mars 2015), l'association Le Bel Age a enfin pris son envol et trouvé sa vitesse de croisière durant cette année qui a vu se réaliser un panel d'activités diverses et variées pour le plus grand plaisir des 120 membres, inscrits au 31 décembre.

L'activité phare a été le déjeuner commun qui se déroule un mercredi par mois dans la salle des Ecureuils du bâtiment parasolaire, avec des repas préparés par le gérant du restaurant du Château de Genthod, M. Eliseo Miranda, sans oublier la désormais traditionnelle fondue du mois de novembre, concoctée par nos membres Mme et M. Monique et Raynald Bertholet.

Ainsi, sous la direction de Mmes Erika Mottier et Rosemary Dufour, pas moins de 492 menus (en 10 repas) ont été servis durant l'année, incluant l'escapade du mois de juillet au Cynodrome de Versoix. Lors de ces déjeuners, on a pu noter un bel élan de solidarité des membres pour le service et l'encadrement, mais aussi pour l'apport des divertissements, comme lors du Loto mis en place par Mme et M. Maggie et Jean-Pierre Levrat, de la fête d'Halloween, de la démonstration de la danse de l'éventail chinois par M. Jean-Claude Schöpfer, ou encore de l'Escalade par le même Jean-Claude et son compère M. Michel Vaucher, ainsi que de l'animation préparée habituellement par Mme Erika Mottier.

La deuxième activité, en termes de nombre de participants, est l'organisation de balades mensuelles de février à décembre, avec une pause en été. Sous la direction de M. Jean-Claude Schöpfer, 147 marcheurs ont participé à 9 balades, sur des parcours aussi variés qu'insolites, dans la neige à la Givrine, à la découverte du Mont-Mussy ou des berges du Rhône, en repérage de la ligne de défense de la Versoix, en visite aux ruines de la Chartrreuse d'Oujon, ou à Céligny, etc.

Qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il fasse froid ou chaud, chacun a profité pleinement de ces escapades, resserrant au passage des liens d'amitié avec d'autres membres.

Tous les mercredis après-midi, les fêrus de jeux, surtout de cartes actuellement, se retrouvent à la salle des Sociétés, où ils s'adonnent à leur sport favori, sous la houlette de Mme Aurora Magnin. Comme dans toute compétition, il y a des gagnants et des perdants et certains mercredis sont peut-être plus chauds que d'autres! Par contre, lors du tournoi annuel de jass au mois d'octobre, un certain fair-play règne entre tous les compétiteurs, qui étaient au nombre de quatorze lors de cette épreuve.

Un mardi après-midi par mois ont lieu les "cafés-contacts", également à la salle des Sociétés, qui sont l'occasion de se familiariser avec l'informatique lors de petites sessions mises en place par M. Patrick Barman, ou d'évoquer des souvenirs de vacances et de partager un moment de convivialité entre tous. C'est aussi l'occasion de participer à des ateliers, tel que celui organisé pour la fabrication de bricelets, qui évidemment a eu un franc succès! D'autres thèmes, tels que la fiscalité, ont également été traités.

Une activité est encore proposée: ce sont les ciné-conférences. Sous l'égide de M. Sabri Moustafiov, épaulé par son épouse Lütifyé, l'Association a eu le plaisir, dans l'ancienne salle communale, de visiter les fjords de la Norvège, la Mongolie, le Laos, le Mékong et les Châteaux de la Loire. Des moments magiques, que le Bel Age envisage de partager par la suite avec les habitants de Genthod!

Du fait de l'appartenance du Bel Age à la Fédération genevoise des clubs d'aînés et associations de seniors, l'Association peut disposer de billets à prix réduits pour une grande partie des spectacles genevois. C'est Mme Rosemary Dufour qui gère ce dossier assez délicat, car les billets étant répartis entre les quelques 3'000 membres des 36 associations de la Fédération, Le Bel Age n'a pu en obtenir que... 90! Ces derniers ont évidemment tous trouvé preneurs.

Grâce à la Fédération, le Bel Age peut aussi bénéficier de voyages et croisières organisés pour les seniors à des conditions

avantageuses et de toutes les manifestations ou activités gérées par le CAD, dépendant de l'Hospice général, et ceci tous les jours si le cœur nous le permet!

A tous les acteurs qui ont égayé cette année 2015, MERCI pour votre si précieuse collaboration sans laquelle Le Bel Age ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Nos remerciements vont également à la Mairie de Genthod pour son aide financière mais aussi logistique, par la mise à disposition des locaux communaux pour nos activités.

L'association est ouverte à chaque personne dès l'âge de 55 ans.

Contact

Gérald Mottier | président
www.genthodbelage.ch

Créée en décembre 2014, l'Association Genthod-en-scène (GES) réunit plusieurs sections: théâtre, cuisine, arts plastiques et musique.

Durant l'année 2015, mandatée par la Commune, elle s'est chargée de l'intégralité de l'organisation des Tréteaux (lien avec vidéo réalisée par Télé-Versoix sur le site de GES).

De ce fait, les responsables des différentes sections se sont vus dans l'obligation de limiter les activités prévues à quelques actions de la section cuisine.

En parallèle à l'organisation de cette manifestation, l'association a créé un site Internet. Vous y trouverez toutes les informations sur la vie de Genthod-en-scène ainsi que les photographies réalisées durant les Tréteaux.

Pour plus de détails, vous pouvez contacter l'Association en passant par le site.

Contact

Jean-Pierre Guex | président
t. 022 774 26 51
info@genthod-en-scene.ch
www.genthod-en-scene.ch

PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod (ANBCG)

Benjamin Flückiger | 079 120 65 35

Gym Seniors

Aurore Magnin | 022 774 11 93

FSG Genthod-Bellevue

Anne-Claude Semon | 022 774 01 78

Genthod-Bellevue Basket

Riccardo Martinetti | 079 285 28 39

Association du restaurant scolaire

Fabienne Pitteloud | 022 774 15 80

Société de Boules du Creux-de-Genthod

Michel Cretegny | 022 755 13 50

Les Shamrocks Genthod

Geneva Irish Dance Club

Angela Jeangros | 078 488 20 44

Hockey Club de Bellevue Genthod

Pascal Gagliardi | 079 238 51 53



BILAN

DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand-Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

Rapport d'activités 2015

Organisation et effectifs

En 2015, l'Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran regroupe 7 communes. Elle est dirigée par le Major Stéphane Granger et par le Capitaine Lionel Menapace (suppléant du commandant).

Ils sont aidés dans les tâches administratives par la collaboratrice d'Etat-Major Maria Fonzo (assistante de l'office à 80%). Mme Maria Fonzo est entrée en fonction au 1^{er} juin 2015 en prévision du départ en retraite de Mme Marie-José Grenier au 30 septembre 2015.

Ce fut donc une année de transition, avec 3 personnes durant la période de juin à septembre. L'organisation emploie, au 31 décembre 2015, 2 personnes.

Les astreints sont au nombre de 268 au 31 décembre 2015.

Missions

Les principales missions de la protection civile dans l'ORPC Valavran sont décrites ci-dessous par domaine d'activité.

Assistance

Il s'agit notamment d'accueillir, encadrer et évacuer des personnes à mobilité réduite, ainsi que d'assurer un hébergement à des personnes sinistrées ou en quête de protection. L'ORPC Valavran dispose pour cela de bâtiments, de locaux publics ou privés, d'abris ainsi que de constructions protégées.

Protection des biens culturels

Il s'agit de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les institutions culturelles et les communes pour créer les conditions nécessaires à la protection des biens culturels.

Appui aux organisations partenaires

Si nécessaire, la protection civile appuie les autres organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques, etc.) Elle peut être appelée à effectuer des interventions de longue durée (de quelques jours à plusieurs semaines), telles que ravitaillement, appui logistique ou encore gestion de la circulation.

Aide à la conduite et à la logistique

La protection civile peut être appelée à agir au profit de l'aide à la conduite (renseignement, transmissions) et à assurer des prestations logistiques en faveur d'autres organisations partenaires (poste de commandement).

Remise en état

Suite à des événements dommageables, la protection civile peut être appelée à intervenir le plus rapidement possible. Elle effectue des travaux de consolidation et de déblaiement qui peuvent durer quelques jours à quelques semaines.

Interventions au profit de la collectivité

Lors d'événements particuliers (sportifs, culturels ou autres), la protection civile peut être engagée au profit de la collectivité dans le cadre de ses compétences.

Mise à disposition des moyens permettant la transmission de l'alarme à la population

Lors de catastrophes, de situations d'urgence ou en cas de conflit armé, les autorités peuvent ordonner la diffusion de l'alarme. Celle-ci est activée par la protection civile.

Instruction et cours de répétition

En 2015, l'ORPC Valavran a réalisé 755 jours cumulés durant les cours de répétition, répartis sur 21 cours de répétition qui ont duré de 1 à 5 jours.

Durant ces cours de répétition, chaque participant a suivi une instruction de base dans les domaines suivants:

- 1) langage radio et utilisation de la radio polycom;
- 2) poste collecteur et poste d'assistance;
- 3) éclairage;
- 4) circulation et prévention routière;
- 5) premiers secours et massage cardiaque;
- 6) déplacement de personnes à mobilité réduite.

Les astreints ont également suivi des rappels et des instructions sur les tâches principales propres à leur domaine d'engagement, telles que l'utilisation des tronçonneuses et autres équipements (appui), la composition des menus et gestion des budgets (ravitaillement), organiser et optimiser les déplacements de la troupe et du matériel (transport), gestion de la sécurité routière et aide aux personnes à mobilité réduite (assistance), entretien et réparation des constructions (constructions), maintenance et réparation du matériel (matériel), élaboration des fiches pompiers concernant les biens culturels (protection des biens culturels), mise en place d'un poste de commandement (télématique).

Cours de cadres

Les rangs ont été renforcés avec la formation de:

- 1 Chef d'Elément Logistique
- 1 Chef de Groupe Assistance
- 1 Chef de Groupe Assistance
- 1 Chef de Groupe Construction
- 1 Chef de Groupe Appui
- 3 Chefs de Section Appui
- 1 Chef de domaine Appui
- 1 Chef de Groupe Suivi de la Situation

Collaboration avec les partenaires

En 2015, l'ORPC Valavran a réalisé 102 jours cumulés durant les interventions au profit de la collectivité, répartis sur 8 interventions qui ont duré de 1 à 2 jours.

Les principaux partenaires sont l'OCCPAM, la gendarmerie et la police, les corps des sapeurs-pompiers et les samaritains. L'ORPC travaille aussi régulièrement avec les gardes-faunes/pêche, les inspecteurs des forêts et le service des ouvrages d'art.

Intervention d'urgence

En 2015, la FORE a été appelée 5 fois pour des interventions allant de 1 à 5 jours pour un total cumulé de 77 jours.

Le 3 avril, un appel d'urgence a été reçu afin de prêter main forte le long de l'Arve en crue durant plusieurs jours. L'ORPC Valavran a tenu et assuré la sécurité à la passerelle Wilsdorf, le pont des Acacias, le pont de la Fontenette et la passerelle de la jonction durant 6 jours et 4 nuits pour un total de 67 jours.

Le 9 juillet, un détachement de 2 personnes a été envoyé pour un support à l'installation du Triathlon de Genève.

Le 14 juillet, une personne a été dépêchée sur le Triathlon pour le démontage de la passerelle d'accès au lac.

Le 8 septembre, 3 personnes sont intervenues pour renflouer un bateau d'une dizaine de mètres, échoué à Versoix.

Le 19 septembre, 4 personnes sont intervenues à Bellevue lors de la fuite d'acide chlorhydrique à la station des SIG. Le but était de préparer l'accueil de personnes déplacées, d'héberger un nid de blessés ainsi qu'un poste avancé de repos et de ravitaillement pour les Pompiers du SIS.

Prestations au profit de la collectivité

Ces travaux constituent une activité régulière de l'ORPC Valavran. Voici un aperçu de plusieurs tâches effectuées durant l'année 2015. Un cumul de 102 jours répartis sur 8 interventions ont été réalisés durant l'année 2015.

Derby des bois sur la Commune de Versoix, lors duquel l'ORPC a assuré la sécurité le long du parcours avec des collaborateurs équipés de radio Polycom, afin de transmettre un message d'urgence en cas de blessure d'un participant.

Don du Sang, 3 journées réparties durant l'année (mars, juin et octobre) où l'office collabore avec les samaritains de la région de Versoix. L'équipe collabore à la mise en place du local de prélèvement, elle s'occupe également du test hémoglobine, du soudage des poches ainsi que du ravitaillement à l'issue du don.

De plus, cette année l'ORPC a également participé, aux côtés de l'OMS, des HUG, du CTS et des samaritains, aux journées mondiales du don du sang. A cet effet, un village de tentes a été monté sur la place des Nations, où un don du sang a été réalisé. Ce fut l'occasion de tester l'aptitude du service assistance à travailler en extérieur ainsi qu'un test grandeur nature des tentes et de la capacité à accueillir des personnes.

Lors du tournoi de l'Ascension, l'ORPC s'est chargé du service de parking au centre de la Bécassière à Versoix.

Durant le Triathlon de Genève, les équipes ont assuré la sécurité du parcours, de la place Albert-Thomas, aux stations d'essence à Chambésy, et également le long du chemin de l'Impératrice, et ce durant 2 jours, aux côtés de la police.

A l'occasion des journées du patrimoine, l'équipe a collaboré avec le service cantonal, à la présentation du Saugy à Genthod.

Logistique

L'ORPC Valavran dispose d'un équipement performant, prêt à être engagé rapidement. L'ensemble du matériel est rangé dans les dépôts d'une manière spécifique, prêt à être chargé en cas d'intervention. Lors du dernier inventaire, ce n'est pas moins de 400 m³ qui ont été contrôlés.

Renouvellement du parc véhicules

En 2015, l'ORPC a reçu une Skoda destinée au piquet d'intervention ainsi que 2 bus VW T4 pour le transport du personnel (avec une capacité de 9 places/bus). Ces véhicules provenant de l'armée, les finances n'ont pas été impactées.

Constructions et abris

En 2015, la liste des contrôles d'entretien (selon LCE) a été poursuivie sur les 7 communes du groupement. Sur les 11 constructions, des petits travaux de maintenance ainsi que des petites réparations ont été effectuées par la Protection Civile elle-même, alors que pour les travaux plus importants, des entreprises ont été mandatées. L'année s'est achevée avec succès après avoir réalisé l'ensemble des travaux prévus et commandés.



Reconstruction du pont sur l'étang des Ecrevisses à Pregny-Chambésy

A tout ceci s'ajoute encore 113 jours cumulés lors de représentations à divers rapports, participations aux assemblées générales des partenaires, etc.

Le Major de l'ORPC adresse naturellement ses remerciements à tous les astreints de l'ORPC Valavran ainsi qu'à l'Etat-Major qui s'est livré sans compter, souvent très tard le soir, sacrifiant parfois des week-ends.

C'est ici l'occasion de redire la gratitude de l'ORPC à ses partenaires pour l'excellente collaboration qui préside à leurs relations et contribue à l'efficacité des interventions.

Egalement le moment de dire au revoir à Mme Grenier qui fut la Cheffe d'Office et pilier de cette organisation pendant plus de trente ans. Tous les membres de l'ORPC lui souhaitent une excellente retraite!

Un dernier mot de remerciement va aux Magistrats du Groupement ORPC Valavran, qui soutiennent efficacement et avec conviction les actions et les mutations qui ont jalonné cette année 2015 riche en événements.

Contact

Major Stéphane Granger
ORPC Valavran
Office intercommunal
Mairie de Versoix
case postale 107 | 1290 Versoix
t. & f. 022 775 66 56



RAPPORT FINANCIER 2015



BILAN | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2015

(en CHF)

	Solde au 31.12.2015	Solde au 31.12.2014
ACTIF	98'782'470.36	97'716'768.84
LIQUIDITÉS	24'953'046.58	27'518'499.26
Caisses	3'796.90	3'692.45
Chèques postaux	9'938'014.37	15'750'466.43
Banques	15'011'235.31	9'939'038.80
Etat de Genève		1'825'301.58
AVOIRS	10'775'383.66	7'850'879.29
Comptes courants	717'197.20	1'161'851.55
Impôts à encaisser	9'383'576.27	6'075'125.97
Autres débiteurs	130'091.13	396'936.27
Compte de liaison entre 2 exercices	503'318.26	87'668.00
Autres créances	41'200.80	129'297.50
PLACEMENTS	29'547'076.54	26'286'578.85
Valeurs à revenu fixe	362'824.15	362'570.75
Parts sociales	8'750.00	8'750.00
Immeubles	29'175'502.39	25'915'258.10
INVESTISSEMENTS	27'595'143.01	29'956'185.37
Terrains non bâtis	869'770.00	909'320.00
Ouvrages de génie civil	6'388'567.60	6'138'872.65
Terrains bâtis	18'739'889.85	21'137'655.26
Mobilier, machines, véhicules	331'651.15	357'002.05
Autres biens	1'265'264.41	1'413'335.41
PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	4'437'559.57	4'556'214.07
Communes	1'933'873.57	2'052'528.07
Sociétés d'économie mixte	2'503'686.00	2'503'686.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1'448'550.00	1'523'700.00
Communes	1'448'550.00	1'523'700.00
AUTRES DÉPENSES À AMORTIR	25'711.00	24'712.00
Frais d'études	25'711.00	24'712.00

	Solde au 31.12.2015	Solde au 31.12.2014
PASSIF	98'782'470.36	97'716'768.84
ENGAGEMENTS COURANTS	4'762'783.67	1'225'901.19
Créanciers	980'262.01	1'174'262.09
Comptes courants	3'723'405.61	-
Compte de liaison entre 2 exercices	59'116.05	51'639.10
ENGAGEMENTS ENVERS ENTITÉS PARTICUL.	345'148.10	345'148.10
Fonds et fondations	345'148.10	345'148.10
PROVISIONS	5'742'745.00	3'717'976.52
Compte de fonctionnement	5'742'745.00	3'717'976.52
ENGAGEMENTS ENVERS FINANC.SPÉCIAUX	4'680'706.35	5'128'777.85
Taxes d'équipement	464'179.00	464'179.00
Taxes d'écoulement		448'071.50
Contribution de remplacement abris P.C.	228'753.05	228'753.05
Immeubles locatifs	3'987'774.30	3'987'774.30
FORTUNE NETTE	83'251'087.24	87'298'965.18
Fortune nette	83'251'087.24	87'298'965.18

TABLEAU DE BOUCLEMENT DES COMPTES | 2015

(en CHF)

Compte de fonctionnement			
Charges	15'681'802.60	Revenus	13'324'691.51
Amortissements	1'690'766.85	Excédent de charges	4'047'877.94
	17'372'569.45		17'372'569.45
Investissements nets			
Investissements	2'609'897.69	Subventions d'investissements et autres recettes	3'472'978.70
Diminution des investissements	863'081.01		
	3'472'978.70		3'472'978.70
Financement			
		Reprise des amortissements	1'690'766.85
Reprise de l'excédent des charges	4'047'877.94	Diminution des investissements	863'081.01
		Insuffisance de financement	1'494'030.08
	4'047'877.94		4'047'877.94
Variation de la fortune nette			
Report au bilan des amortissements	1'690'766.85		
Insuffisance de financement	1'494'030.08	Diminution de la fortune	4'047'877.94
Report au bilan des dépenses d'investissement	863'081.01		
	4'047'877.94		4'047'877.94

DONS ET AIDES HUMANITAIRES | 2015

(en CHF)

580.365.00	Subventions diverses	53'927.00
580.366.00	Aide sociale	11'502.85
580.367.00	Aide à l'étranger	79'900.00

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

DATE DU VOTE	LIBELLÉS	CRÉDIT VOTÉ	EN-COURS DÉPENSES TOTALES BRUTES
17.06.97	Coll. Pré-Roset/PG/P	2'401'975.75	
27.06.00	Réf. toit ancienne mairie	275'000.00	
19.06.01	Coll. route de Collex	2'034'400.00	
18.11.03	Balayeuse	210'000.00	
18.11.03	Télé réseau	1'741'300.00	
17.06.08	4 CC-Télé réseau	836'113.76	
14.12.04	Coll. Pougny, Pré-Félix	1'500'000.00	
15.11.05	Coll.M.Rose, S. d'Or, Ms + CC du 10.05.11	2'000'000.00	
12.12.06	Quartier de la Chêna	823'000.00	
12.12.06	Rénov. façades mairie	360'000.00	
12.12.06	Luminaires chemin Pralay	250'000.00	
19.06.07	Parcelle 563	1'186'420.00	
15.05.07	Centre Vigne Blanche + CC du 08.11.11	2'278'375.54	
17.06.08	Stade Marc Burdet	455'000.00	
09.12.08	Piétons & Cycles Rte Malagny + CC du 05.04.11	828'990.00	
09.12.08	Esplanade de la gare + CC du 05.04.11	597'154.00	
09.12.08	Ralentisseur-Moissons & Mt. Rose	470'000.00	
18.12.08	Centre communal polyvalent	750'000.00	14'741'382.25
02.02.10	Centre communal + frais préc.	15'801'496.65	
09.12.08	Trottoir Pré-Roset	270'000.000	
10.11.09	Trottoir chaussée Creux	235'000.00	
10.11.09	Rte Saugy trot. Éclair.	513'000.00	
08.12.09	Rén. Bât. Ecole + CC du 06.12.11	4'221'120.00	4'377'340.31
11.05.10	Amén. Centre Village	745'000.00	
08.11.11	Trottoir chemin des Limites	225'000.00	182'521.35
20.09.11	Modération Pralay	184'680.00	
06.12.11	Hutins Goulus	411'173.00	411'173.00
26.06.12	GIBâtiment de la Crèche + étude	2'203'966.70	2'197'142.07
07.02.12	Créd. Et. Collecteurs Troiselles, Pte-Voie	100'000.00	100'763.70
05.02.13	Aménagement mobilier salle seigneuriale	50'000.00	
05.03.13	Aménagement Pte Voie. Étude	97'000.00	25'711.00
05.03.13	Liaison énergie	290'000.00	335'433.50
09.04.13	Cheminement au Ch. des Chênes	132'000.00	
07.05.13	Rénovation locaux Sauvetage SISL + étude	950'000.00	916'773.75
07.05.13	Crèche mobiliers GIBC	138'450.00	108'121.95
25.06.13	Collecteur rte Malagny	360'000.00	442'559.90
25.06.13	Fresques plafond salle seigneuriale	50'000.00	0.00
25.06.13	Mise en passe, phase I, + crédit compl.	93'533.70	

SOLDE AU 01.01.2015	DÉPENSES 2015	RECETTES 2015	AMORT. 2015	SOLDE AU 31.12.2015
309'243.00			103'080.00	206'163.00
81'979.00			13'660.00	68'319.00
387'231.10			55'318.00	331'913.10
1.00				1.00
1'107'643.45			123'071.00	984'572.45
305'691.96			25'000.00	280'691.96
1'032'000.00			43'000.00	989'000.00
1'176'000.00		357'259.20	56'000.00	762'740.80
576'100.00			41'150.00	534'950.00
201'112.75			16'759.00	184'353.75
144'000.00			12'000.00	132'000.00
909'320.00			39'550.00	869'770.00
1'205'200.00			52'400.00	1'152'800.00
318'500.00			22'750.00	295'750.00
595'000.00			42'500.00	552'500.00
422'800.00			30'200.00	392'600.00
294'000.00			21'000.00	273'000.00
15'077'538.10	85'554.35	2'400'000.00	475'094.90	12'287'997.55
179'812.50			12'843.75	166'968.75
128'780.60			25'757.00	103'023.60
0.00				0.00
3'551'265.31			140'704.00	3'410'561.31
472'656.08			42'969.00	429'687.08
160'021.35			11'250.00	148'771.35
67'612.10			9'659.00	57'953.10
0.00				
2'050.528.07		45'347.50	73'307.00	1'931'873.57
100'763.70		90'812.30		9'951.40
37'395.55			6'233.00	31'162.55
24'712.00	999.00			25'711.00
318'199.50			10'525.00	307'674.50
119'988.80			6'315.20	113'673.60
826'107.75	59'000.00		31'666.00	853'441.75
89'194.00	16'217.95		17'306.00	88'105.95
411'559.90	19'000.00	63'534.00	12'000.00	355'025.90
0.00				0.00
84'179.70			9'354.00	74'825.70

INVESTISSEMENTS | 31 décembre 2014 - 31 décembre 2015
(en CHF)

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

DATE ANNEE	LIBELLÉS	CRÉDIT VOTÉ	EN-COURS DÉPENSES TOTALES BRUTES
15.10.13	Mise en passe, phase II	100'000.00	97'777.70
08.04.14	Mobilier Centre Communal	93'000.00	90'112.15
08.04.14	Vaisselles & ustensiles Centre Communal	60'000.00	71'098.35
13.05.14	Accès Bains du Saugy	1'116'962.00	1'199'103.01
24.06.14	Collecteur Rennex-Limites-Mt.Rose	615'000.00	701'934.40
24.06.14	Mise en passe, phase III	85'000.00	76'745.90
23.09.14	Chemin Pré-Paul	190'000.00	174'822.80
23.09.14	Tracteur	70'000.00	69'200.00
14.04.15	Ossuaire	100'000.00	8'090.20
14.04.15	Collecteur Troiselles	1'700'000.00	434'128.20
12.05.15	Signalétique	30'000.00	24'815.15
03.10.15	Écopoint Pralay	155'000.00	51'665.55
13.10.15	Centre Voirie Pompiers + étude	320'000.00	263'452.85
			27'103'869.04

PATRIMOINE FINANCIER

DATE ANNEE	OBJET		
03.04.12	Maison du Pressoir	1'350'000.00	697'622.35
09.04.13	Jardin d'Iris Sàrl, participation	11'000.00	8'750.00
03.10.15	Parking Chânats	240'000.00	

SOLDE AU 01.01.2015	DÉPENSES 2015	RECETTES 2015	AMORT. 2015	SOLDE AU 31.12.2015
89'777.70			10'000.00	79'777.70
90'112.15			11'625.00	78'487.15
71'098.35			14'220.00	56'878.35
344'252.87	850'044.14	500'000.00	26'500.00	667'797.01
33'960.60	667'973.80		20'500.00	681'434.40
1'136.70	75'609.20		8'500.00	68'245.90
13'500.00	161'322.80			174'822.80
69'200.00			14'000.00	55'200.00
	8'090.20			8'090.20
	418'102.50	16'025.70		402'076.80
	24'815.15		3'000.00	21'815.15
	51'665.55			51'665.55
75'949.80	171'503.05		0.00	247'452.85
33'555'125.44	2'609'897.69	3'472'978.70	1'690'766.85	31'001'277.58
635'926.90			1'333'549.25	
			8'750.00	
224'317.39			224'317.39	

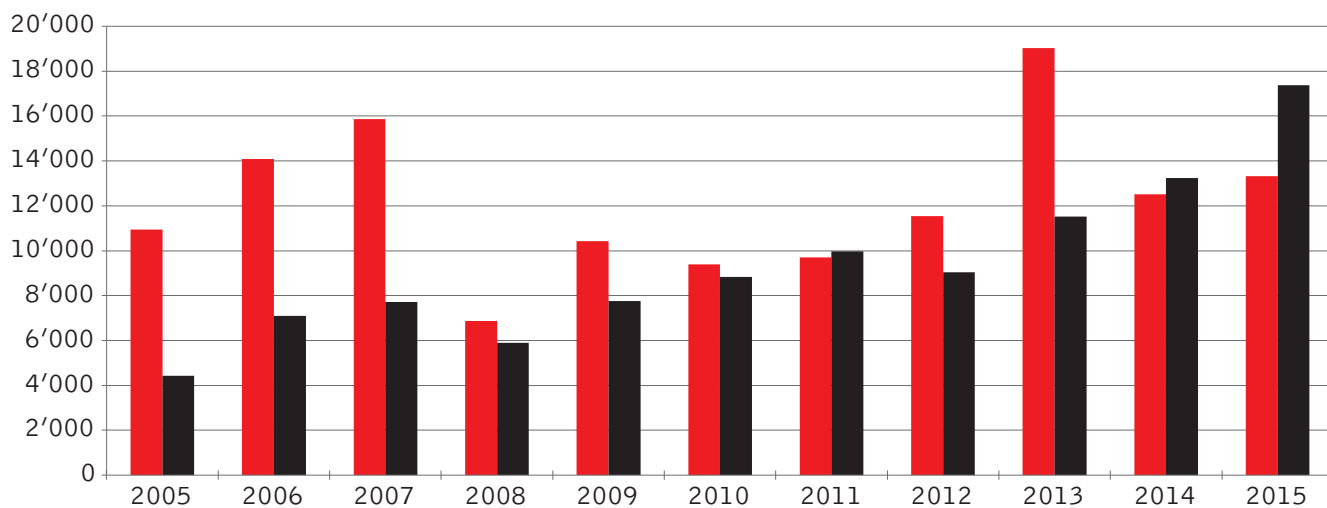
COMPTES DE FONCTIONNEMENT | 2014 -2015
(en CHF)

	CHARGES	BUDGET 2015	RÉALISÉ 2015	RÉALISÉ 2014
300	Autorités et commissions	221'200	197'680	199'460
301	Traitements du personnel	1'177'060	1'171'927	1'147'636
303	Assurances sociales	111'400	112'154	128'047
304	Caisses de pensions et prévoyance	188'800	176'597	195'904
305	Assurance maladie et accidents	55'400	45'750	49'142
307	Prestations aux pensionnés			10'000
308	Personnel intérimaire	48'000	71'840	46'904
309	Autres charges de personnel	5'000	2'115	1'744
	CHARGES DE PERSONNEL	1'806'860	1'778'063	1'778'837
310	Fournitures de bureaux & imprimés	106'000	115'637	83'817
311	Mobilier, machines, véhicules, mat.	294'000	352'911	307'060
312	Eau, énergie, combustibles	258'000	283'592	262'401
313	Achats fournir. et marchandises	144'500	135'072	110'047
314	Entretien immeubles par des tiers	702'000	1'063'569	765'375
315	Entret. d'objets mobil. par tiers	144'000	131'063	127'019
316	Loyers, fermages et redev. d'utilis.	1'500	1'080	1'380
317	Dédommagements	82'000	64'763	50'124
318	Honoraires et prestations de serv.	2'041'400	1'963'512	1'838'878
319	Frais divers	71'000	58'826	69'243
	FRAIS GÉNÉRAUX	3'844'400	4'170'025	3'615'345
34	Contributions collectivités	6'133'682	6'137'303	2'293'359
35	Dédommagements collectivités publiques	849'840	732'121	720'946
36	Subventions	1'088'000	817'833	747'643
	DÉDOMMAGEMENTS & SUBVENTIONS	8'071'522	7'687'257	3'761'948
A	TOTAL CHARGES AVANT AMORTISSEMENTS	13'722'782	13'635'345	9'156'130
	RECETTES	BUDGET 2015	RÉALISÉ 2015	RÉALISÉ 2014
40	Impôts	(13'900'108)	(11'382'681)	(10'699'816)
42	Revenus de biens	(1'779'000)	(1'592'666)	(1'533'807)
43	Revenus divers	(178'000)	(213'150)	(241'010)
44	Parts à des recettes & contributions sans affectation	(23'000)	(25'721)	(24'841)
45	Dédommagements à des collectivités publiques		(105'473)	
46	Subventions & allocations	(7'000)	(5'000)	(8'450)
B	TOTAL RECETTES	(15'887'108)	(13'324'692)	(12'507'924)
A - B	RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	(2'164'326)	310'653	(3'351'794)
330	Variation provisions		2'046'458	(99'692)
331	Amortissements ordinaires	2'115'236	1'690'767	2'099'960
332	Amortissements complémentaires			2'085'476
	RÉSULTAT NET AU BILAN	(49'090)	4'047'878	733'950

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

(en CHF)

FONCT.	DÉSIGNATION	RÉALISÉ 2014	BUDGET 2015	RÉALISÉ 2015	BUDGET 2016
0.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2'352'050	2'428'508	2'517'712	2'459'336
08.	dont Bâtiments inclus dans Administration	1'156'511	1'088'308	1'134'008	1'199'966
1.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	517'735	711'913	590'691	848'641
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	572'738	584'258	715'138	580'758
3.	CULTURE ET LOISIRS	2'916'719	1'575'022	1'455'146	1'464'351
5.	PRÉVOYANCE SOCIALE	856'884	1'152'513	904'699	1'056'291
6.	TRAFIC	1'657'399	968'723	871'091	1'117'655
7.	PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONN.	846'978	879'399	711'114	999'297
9.	FINANCES ET IMPÔTS	(8'268'606)	(7'615'426)	(2'995'094)	(7'704'416)
95.	IMMEUBLES	(717'946)	(734'000)	(722'619)	(831'809)
	RÉSULTAT	733'951	(49'090)	4'047'878	(9'896)



	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Revenus	10'933	14'077	15'855	6'872	10'431	9'387	9'710	11'544	19'033	12'508	13'325
Dépenses	4'434	7'101	7'721	5'898	7'749	8'831	9'975	9'044	11'522	13'241	17'373
Résultats	6'499	6'976	8'134	974	2'682	556	-265	2'500	7'511	-733	-4'048

solidarité intercommunale

comment sont utilisés 100 CHF

organisation de spectacles, entretien de la salle
de gymnastique et des espaces sportifs

fonctionnement de la Mairie,

entretien des bâtiments administratifs:
centre communal, salles à louer, etc.

soutien à la crèche et à de nombreuses associations

entretien des routes, mobilité

traitement des déchets, protection des eaux
(collecteurs), plan d'aménagement

entretien école et
soutien à la formation

pompiers, patrouilleuses
scolaires, société
de surveillance

indemnisation



1

26 CHF

0.58 C
0.7

10.82 CHF

Notes on

CHF

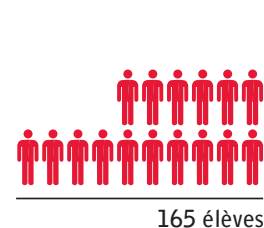
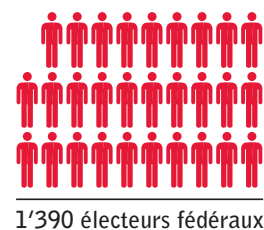
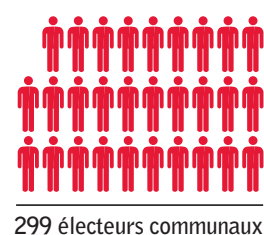
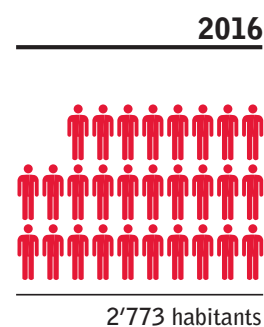
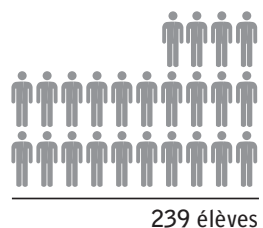
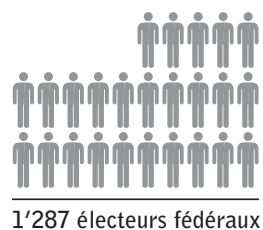
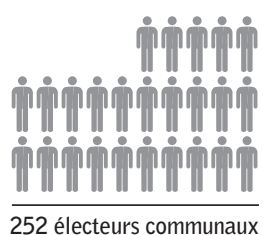
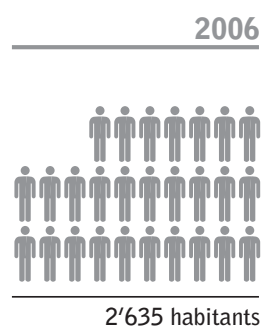
References

5010-10-01

répartition de 100 CHF

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Population de la commune



Effectif des élèves de l'école de Genthod pour l'année scolaire 2015-2016

1 P	Mme Nadine Stalder/Mme Mireille Vienne	20
2 P	Mme Michèle Feyer-Bianco	19
3 P	Mme Sophie Pasche Hafner/Mme Carole Oldacre	16
4 P	Mme Gabrielle Hofer	19
5 P	Mme Isabelle Steiner Grob	18
6 P	M. Dominique Favre	24
7 P	Mme Emilie Hahling	24
8 P	Mme Lucile RoCHAT	25

Total

165 élèves

Etat civil

> Mariages célébrés à Genthod	10
> Décès	6
> Naissances	0
> Reconnaissances	3
> Déclarations de nom	2
> Actes délivrés pour l'arrondissement	924

Naturalisations

En 2015, 37 procédures sont en cours de naturalisation et 32 reçues.

Durant l'année, suite à des demandes de naturalisations suisse et gentousienne, 17 préavis favorables ont été délivrés par le Conseil municipal. Quant à l'Exécutif il a émis 12 préavis favorables ainsi qu'1 défavorable.

Cimetière

> Inhumations	8
> Incinérations	7

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les Autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.



RENSEIGNEMENTS UTILES

Tous les tarifs sont disponibles auprès du secrétariat de la Mairie, où la réservation des salles est effectuée durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

CONGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Vacances d'été

Lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2016

Vacances d'automne

Lundi 24 au vendredi 28 octobre 2016

Noël | Nouvel An

Lundi 26 décembre 2016
au vendredi 6 janvier 2017

Février

Lundi 13 au vendredi 17 février 2017

Pâques

Jeudi 13 mars au vendredi 21 avril 2017

Autres congés

Jeûne Genevois | jeudi 8 septembre 2016

Ascension | jeudi 25 mai 2017

Pentecôte | lundi 5 juin 2017

LOCATION DE SALLES

Centre communal polyvalent

capacité

Salle des fêtes
et cuisine

400 personnes

Hall

(foyer, bar, salle Gallatin) 74 personnes

Salle Bonnet

(réservée pour les cours)

Salle de la Rive

(réservée pour les cours)

Espace Saladin (ancienne salle communale)

capacité

Espace Saladin

50 personnes

Salle des sociétés

capacité

Salle

50 personnes

Parascolaire

capacité

Salle Écureuils
et cuisine

72 personnes

Salle Moudrie

15 personnes

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la Mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

CARTES JOURNALIÈRES

La Mairie propose 4 cartes journalières en 2^{ème} classe, au tarif préférentiel de CHF 20.00 par carte, depuis le 1^{er} février 2016.

Pour pouvoir les utiliser, il suffit de:

- > Consulter les dates libres sur www.genthod.ch;
- > Téléphoner ou passer à la Mairie t. 022 774 12 80
37, rue du Village;
- > La réservation sera prise en compte si elle est faite au maximum 30 jours à l'avance.



AUTORISATION POUR LES MANIFESTATIONS

Suite à la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), I 2 22; les communes seront compétentes dès le 1^{er} janvier 2016 pour délivrer:

- > Les autorisations pour l'exploitation de toutes les terrasses, sur le domaine public communal ainsi que sur le domaine privé. Le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.
- > Les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public, ainsi que pour les buvettes qui sont exploitées durant ceux-ci.
- > Les autorisations pour les soirées privées et les événements de divertissements "hors programmation" qui ont lieu dans les établissements de divertissements publics, ainsi que pour les buvettes qui y sont exploitées ponctuellement (seulement s'ils sont exploités contre rémunération).

Les communes peuvent prélever des émoluments pour chaque autorisation délivrée en vertu de la nouvelle loi.

Pour ce qui concerne l'exploitation de terrasses, le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.

S'agissant des événements de divertissements publics, les communes peuvent constater toute infraction à la nouvelle loi, mais seul le Canton est compétent pour les sanctionner. En revanche, les communes peuvent sanctionner des infractions en vertu d'autres législations (utilisation sans droit du domaine public communal, troubles à la tranquillité publique, etc.).

Le Canton reste compétent pour les autorisations suivantes:

- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public d'importance cantonale (par exemple fêtes de Genève), ainsi que pour les buvettes exploitées durant ceux-ci.
- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des établissements de divertissements public (salles de spectacles, théâtres, cinémas, etc.), ainsi que pour les buvettes permanentes exploitées en leur sein.
- > La liste des dispositions légales figure le site de l'Etat de Genève:
http://ge.ch/dares/service-du-commerce/dispositions_legales-888.html

Tous les formulaires de demandes d'autorisations se trouvent sur notre site.

Commencez par remplir le formulaire principal. Dans ce formulaire vous seront données les indications concernant les autres formulaires annexes.



OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la Mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

- > Certificat de domicile
- > Certificat de séjour/professionnels
- > Déclaration de domicile

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population
88, route de Chancy, 1213 Onex

heures d'ouverture guichets
lundi-mardi-jeudi-vendredi
07h30 à 13h30
mercredi 09h00-16h30

accueil téléphonique:
lundi-vendredi 13h30-16h30

Service Suisses
t. 022 546 46 03

Service Etrangers
t. 022 546 47 95

Service état civil et légalisations
t. 022 546 48 64

Service asile
t. 022 546 49 02

Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du passeport biométrique 10 selon la procédure suivante:

- > en se présentant personnellement au centre de saisie
88, route de Chancy à Onex
07h30 à 15h30
- > par internet sur le site de la Confédération directement
https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag_start.action?request_locale=fr



La fabrication des passeports à données biométriques a débuté le 1^{er} mars 2010; le délai usuel de livraison du document est de 10 jours ouvrables.

Tarifs

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans.

Il coûte CHF 145.00 pour les adultes et CHF 65.00 pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte CHF 158.00 pour les adultes et CHF 78.00 pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

Carte d'identité

Il est toujours possible de passer commande d'une carte d'identité auprès de la Mairie.

Le coût est de CHF 70.00 pour les adultes et CHF 35.00 pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire pour la somme de CHF 150.00 auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport.
t. 022 427 58 30

Le passeport 10 répond à toutes les normes internationales. Comme le passeport 03 établi avant le 26 octobre 2006 et le passeport biométrique 06, il permet de voyager aux Etats-Unis, ou de transiter par ce pays, sans visa.

Légalisation de documents

Pour obtenir une légalisation de signature ainsi qu'une copie conforme à l'original, vous pouvez vous adresser directement au Service état civil et légalisations (3^{ème} étage)
88, route de Chancy, 1213 Onex
t. 022 546 48 60.

accueil téléphonique
lundi au vendredi
13h30 à 16h30
guichets
lundi-mardi-jeudi-vendredi
07h30 à 13h30
mercredi
09h00 à 17h00

La Mairie n'est plus habilitée à fournir cette prestation.



GENTHOD PRATIQUE

EXÉCUTIF

Maire | **M. Wolfgang Honegger**

Adjoints

M. Michel Stalder,
M. Andreas Baumgartner

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

MAIRIE

Administration | Cimetière

37, rue du Village | t. 022 774 12 80

f. 022 774 20 85 | info@genthod.ch

www.genthod.ch

Secrétaire général | M. Michel Soutter

Heures d'ouverture

lundi | 13h30 à 19h00

mardi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30

mercredi | 09h00 à 12h00



SERVICE SOCIAL POUR LES ÂÎNÉS

Salle de Saussure | 1^{er} étage

29, rue du Village | t. 022 774 19 81

f. 022 774 03 26

Responsable | Mme Tina Petite

Heures de réception sur rendez-vous

mardi 12h45 à 14h30

vendredi 08h00 à 09h00

Visites aux communiers

mardi 14h30 à 18h30

vendredi 09h30 à 12h00

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil

Grand-Saconnex & Pregny-Chambésy

Officiers d'état civil | M. André Gafner
et Mme Christine Panier Gay

47, route de Pregny | 1292 Chambésy

t. 022 758 03 20

etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 08h30 à 11h30

ou sur rendez-vous

Célébration des mariages à Genthod

t. 022 774 12 80

Basé sur la Commune de Pregny-Chambésy, dans le bâtiment de la Mairie, le service de l'état civil regroupe depuis 2008 les offices des communes suivantes: Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy.

Au nombre de deux, M. André Gafner et Mme Christine Panier Gay exercent le métier d'officier d'état civil, un travail très complexe de par les changements des lois fédérales et internationales qui sont très souvent modifiées.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30

bibliotheque@genthod.ch

Responsable | Mme Nicole Sacca

Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00

mardi et vendredi | 15h00 à 18h00

mercredi | 14h00 à 17h00

samedi* | 09h00 à 12h00

*une fois par mois selon l'agenda –
renseignements à la Mairie ou sur www.genthod.ch

VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Rural

35, rue du Village | t. 022 774 12 80

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole

139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

Directeur de l'école

M. Herbert Binggeli

Secrét. Bellevue-Genthod | t. 022 959 75 42

RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay

t. 022 774 13 44

t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi

11h30 à 13h30

ACTIVITÉS SURVEILLÉES (parascolaire)

6, chemin de la Pralay

t. 022 774 13 44

t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi

16h00 à 18h00

SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes

ESPACE SALADIN

(ancienne salle communale)

2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

LOCAL DE VOTE

4, chemin de la Pralay

GARDE D'ENFANTS

Crèche intercommunale | Les 4 Saisons

41, chemin de la Menuiserie

1293 Bellevue | t. 022 758 06 36

f. 022 758 06 37

La crèche accueille les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée en école enfantine, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant deux semaines en été et les vacances scolaires de Noël.



Jardin d'enfants "Les Petits Loups"

Le Saugy | 2, rue du Village

t. 022 774 25 73

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h00 à 12h15 et 13h15 à 17h30. Fermeture durant les vacances scolaires.

Accueil familial de jour

Association intercommunale pour
l'accueil familial de jour Supernounou
56, route de Sauverny | 1290 Versoix
t. 022 775 13 20
pascale.cuerel@supernounou.ch
www.supernounou.ch

SERVICE DU FEU

Commandement | Cdt Stéphane Nicollin
t. 079 662 01 22
cp30@genthod.ch

Urgences (SIS) | t. 118

Nids d'abeilles | t.118

Nids de guêpes et frelons

Entreprise spécialisée
SADED SA
32-34, rue des Noirettes | 1227 Carouge
t. 022 342 36 00

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE BELLEVUE-GENTHOD

M. Frédéric Porchet | Président
24h/24h
t. 022 774 23 28
bellevue-genthod@sisl.ch

POSTE DE POLICE DE VERSOIX

5, place Charles-David | 1290 Versoix
t. 022 427 63 10

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 16h00 à 18h30
samedi | 10h00 à 12h00

Urgences | t. 117

URGENCES MÉDICALES

t. 144

SOS MÉDECINS

t. 022 748 49 50

SIG URGENCES

(gaz, électricité, eau)
24h/24h
t. 022 420 88 11

EPICERIE DE GENTHOD AGENCE POSTALE

C'est ici l'endroit où...

8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h30 à 12h30
15h00 à 18h30
samedi | 08h30 à 17h30

SERVICES RELIGIEUX

Protestant | Temple de Genthod
Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

Paroisse des 5 communes

secrétariat | t. 022 798 07 97
9, chemin des Crêts-de-Pregny
1218 Grand-Saconnex

Heures d'ouverture

mardi et jeudi | 09h00 à 15h00
gd-sac@protestant.ch
http://5communes.epg.ch



Informations

Mme Nelly Abel | Présidente
t.022 958 04 44

Catholique | Chapelle Sainte-Rita
Abbé Vincent Roos
Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

POMPES FUNÈRES

Pompes Funèbres Générales SA
46, av. Cardinal-Mermillod
1227 Carouge | t. 022 342 30 60



Le Maire entouré du personnel communal

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE VERSOIX (CAS)

Aide à domicile

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 420 48 00

Heures d'ouverture

lundi, mercredi, jeudi et vendredi
08h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00
mardi
08h30 à 12h00 et 15h30 à 17h00

PERMANENCE JURIDIQUE

locaux du CAS

Heures d'ouverture

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00
ou sur rendez-vous
t. 022 779 25 86

CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE RÉADAPTATION (COR)

47, chemin des Chênes | t. 079 624 33 07

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILERIES

42, chemin des Tuileries | 1293 Bellevue
t. 022 774 25 25

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h00 à 20h00
samedi | 07h00 à 12h00

RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Levée des ordures

Mardi dès 7h00 | Vendredi dès 6h00

Concessionnaire

Transvoirie SA | 93, route du Bois-de-Bay
1242 Satigny | t. 022 306 15 15

Seuls les sacs à ordures fermés et les
conteneurs normalisés peuvent être utilisés
pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la veille des
jours de levée et doivent impérativement
être rentrés dans les plus brefs délais.

Le dépôt de sacs à ordures à côté des
conteneurs est interdit.

Ramassage du papier et du carton

Jeudis 23 juin, 28 juillet, 25 août, 22 sep-
tembre, 27 octobre, 24 novembre, 22 dé-
cembre 2016

Prière de déposer, devant votre propriété,
le papier et le carton dans un conteneur
à papier ou sinon les ficeler.

Ramassage des objets encombrants et de la ferraille

Jeudis 16 juin, 17 novembre 2016

Ramassage de TV, matériel informa- tique, fax, téléphones

Jeudi 7 avril 2016

Prière de déposer ces objets devant votre
domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de dé-
molition ne seront pas enlevés.

Ramassage des déchets verts de jardins

Jeudis 2 et 16 juin, 7 et 21 juillet, 4 et
18 août, 1^{er} et 15 septembre, 6 et 20 octo-
bre, 3 et 17 novembre, 15 décembre 2016

Ces déchets doivent être mis dans des sacs
en plastique n'excédant pas 30 kg.

Ceux provenant de haies et d'arbres
seront mis en petits fagots.

Chaque propriétaire ou locataire est
autorisé à déposer au maximum cinq sacs
par passage. Les déchets de jardins
peuvent être déposés au centre de récu-
pération des Chanâts.

Écopoints communaux

chemin de la Mairie
chemin de la Pralay | angle Rennex

Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue
t. 022 774 09 50

Heures d'accès

lundi au vendredi | 14h30 à 19h30

samedi | 09h30 à 17h00

Fermé le dimanche et les jours fériés

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en
dehors de ces horaires.

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

- > Les apports des particuliers sont gra-
tuits et non limités.
- > Les artisans et les commerçants ne
sont pas acceptés.
- > Il est formellement interdit de déposer
des déchets hors des emplacements
prévus à cet effet ou en dehors de
l'enceinte.

Matériel récupéré déchets encombrants, ferraille,
matériel électrique, électronique de bureau, car-
touches toner, tubes néon, ampoules économiques,
déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins,
huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, bat-
teries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier,
carton, capsules de café.

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés

ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets
d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale,
épaves de voitures, déchets industriels, déchets
d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des
commerces.

Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)

Le ramassage des cadavres d'animaux de
compagnie est effectué en permanence
sur appel | t. 022 342 50 43

RAMONAGE

Ramoneur officiel

M. Jonathan Jost

150, route de Ferney

1218 Le Grand-Saconnex

t. 022 757 29 33 et 079 590 15 10



RECOMMANDATIONS

Divagation des chiens

Selon le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F 3 15.04), du 17 juin 1955, l'article 41 stipule:

“Sous réserve des dispositions spéciales sur la divagation d'animaux dangereux, tout détenteur d'animal est tenu de prendre les précautions nécessaires pour qu'il ne puisse pas lui échapper ou nuire au public.”

Selon la loi sur les chiens (M 3 45), les articles 18, 20, 21 stipulent:

“Tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages.”

“Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour que celui-ci ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements.”

“Il incombe au détenteur d'empêcher son chien de souiller le domaine public, les cultures et les espaces naturels.”

“Il doit en particulier ramasser les déjections de celui-ci.”

Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) et en particulier de l'article 15B de son règlement d'application (L 1 20.01), la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu'une collecte de déchets organiques est organisée par la Commune.

Est tolérée, pour autant qu'il n'en résulte pas de nuisances excessives pour le voisinage, l'incinération de déchets agricoles, tels que les ceps de vignes ou de plantes-hôtes d'organismes nuisibles de quarantaine, les souches avec racines d'arbres fruitiers et les déchets secs naturels, pour autant qu'il s'agisse d'une quantité de moins de 3 m³.

Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

(art. 10B de la loi F 3 10.03)

L'usage des tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit:

- a) de 20h00 à 8h00 du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés.

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1^{er} octobre au 31 janvier.

Durant cette période, il est interdit d'en faire usage:

- a) de 20h00 à 08h00 du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites

La Mairie rappelle les dispositions notamment des articles 76 et 70 de la loi sur les routes (L 1 10):

“Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique.”

“Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation.”

“Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.”

Quant à l'article 38 du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05.01), il stipule que tout propriétaire est tenu d'éliminer les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que les plantes indésirables pouvant infecter les biens-fonds voisins et nuire à leur bonne culture et à la santé publique.

Concernant ces deux objets, la Commune publie un avis chaque année au printemps, afin de rappeler les délais pour nettoyer leur parcelle. Passé les délais indiqués, il peut être procédé d'office aux travaux nécessaires, aux frais des propriétaires. De plus, la Mairie se réserve le droit de demander à n'importe quelle période de l'année une intervention sur une parcelle privée si cela s'avère nécessaire.



Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEau) et son ordonnance d'application (OEau), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

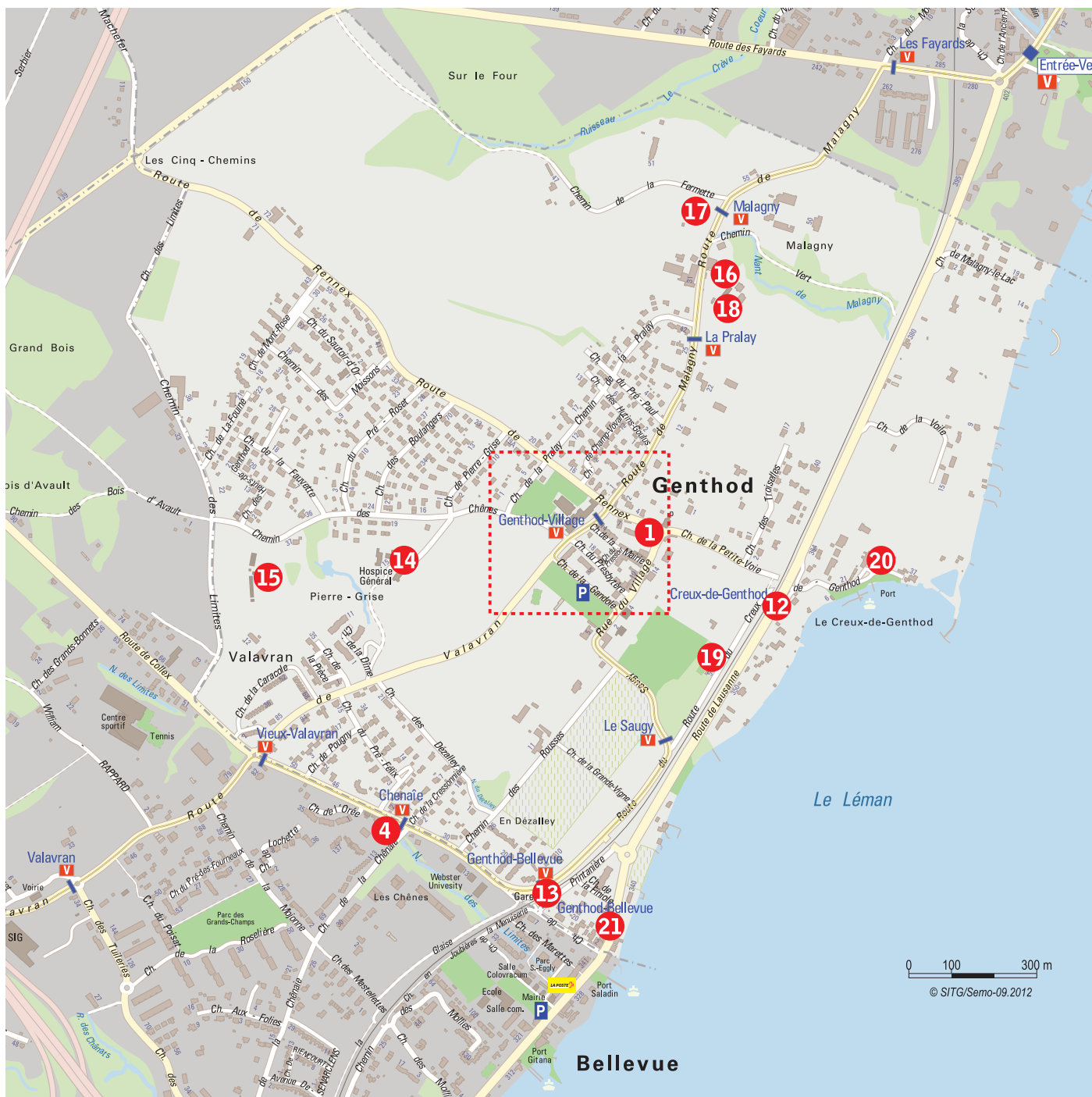
- > choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage;
- > cesser tout apport de produit de traitement de l'eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l'évaporation du désinfectant;
- > déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées;
- > maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux;
- > récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La "Directive sur l'évacuation des eaux des piscines familiales" informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'État de Genève <http://ge.ch/eau/bases-legales/directives-de-la-direction-generale-de-leau>



Pour tout renseignement complémentaire: secteur de l'inspection et de la police de la protection des eaux, direction générale de l'eau | t. 022 546 76 00



COMMUNE DE GENTHOD

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Mairie Restaurant du Château | 11. Terrain de jeux pour enfants |
| 2. Voirie Service du feu | 12. Gare CFF Creux-de-Genthod |
| 3. Temple protestant | 13. Gare CFF Genthod-Bellevue |
| 4. Chapelle catholique Sainte-Rita | 14. Domaine Pierre-Grise |
| 5. Espace Saladin | 15. Secours aux oiseaux (C.O.R.) |
| 6. Salle paroissiale | 16. Fondation L'Essarde |
| 7. Maison Lullin Le Saugy | 17. Pension Les Mimosas |
| 8. Ecole | 18. Ecole Anglaise |
| 9. Bibliothèque | 19. Tennis |
| 10. Cimetière | 20. Restaurant du Creux-de-Genthod |
| | 21. Restaurant Le Lacustre |
| | 22. Salle de gymnastique |
| | 23. Centre communal polyvalent |
| | 24. Parascolaire |
| | 25. Agence postale Commerces |



AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2015 - 2020

A la suite des élections des 19 avril et 10 mai 2015, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 29 mai 2015, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 2 juin 2015, se composent comme suit:

Mairie

Maire | **Wolfgang Honegger**

Adjoints | **Michel Stalder, Andreas Baumgartner**

Conseil municipal

Conseillers |

Carol Borloz-Neuffer (GIG)

Cristina Dellamula (PLR)

Christophe Favre (GIG)

Lorella Glaus-Lembo (PLR)

Bastien Guex (GIG)

Isabelle Isch (PDC)

Olivier Joss (GIG)

Jean Keller (PLR)

Marie-France Mutillod (PLR)

Nicole Picard Flumet (GIG)

Fabienne Pitteloud (PDC)

Georges Rychner (PLR)

Noun Jacques Sanou (PLR)

Joël Schmulowitz (GIG)

Elisabeth Stalder (PLR)

Julie Udry (PDC)

Christine Vizcaino (GIG)

PLR | Parti Libéral Radical

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PDC | Parti Démocrate Chrétien

Bureau du Conseil Municipal

2016 - 2017

Présidence | **Elisabeth Stalder**

Vice-présidence | **Fabienne Pitteloud**

Secrétaire | **Carol Borloz-Neuffer**

Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

Maire | **Wolfgang Honegger** Administration & gestion du personnel | Aménagement du Territoire & Mobilité | Etat civil | Cimetière | Finances | Bâtiments

Adjoint | **Michel Stalder** Affaires Sociales & Naturalisations | Culture, Sports & Loisirs | Scolaire | Télé réseau

Adjoint | **Andreas Baumgartner** Sécurité publique | Génie civil | Environnement

Commissions

Bâtiments

Président | **Noun Jacques Sanou**; Vice-présidente | **Julie Udry**; Membres | **Christophe Favre, Olivier Joss, Jean Keller, Georges Rychner, Joël Schmulowitz**

Sécurité Publique

Président | **Georges Rychner**; Vice-présidente | **Carol Borloz-Neuffer**; Membres | **Marie-France Mutillod, Fabienne Pitteloud, Noun Jacques Sanou, Joël Schmulowitz, Christine Vizcaino**

Culture, Sports & Loisirs

Présidente | **Isabelle Isch**; Vice-présidente | **Bastien Guex**; Membres | **Cristina Dellamula, Lorella Glaus-Lembo, Olivier Joss, Noun Jacques Sanou, Joël Schmulowitz**

Affaires Sociales & Naturalisations

Présidente | **Carol Borloz-Neuffer**; Vice-présidente | **Marie-France Mutillod**; Membres | **Cristina Dellamula, Nicole Picard Flumet, Elisabeth Stalder, Julie Udry, Christine Vizcaino**

Génie Civil

Président | **Joël Schmulowitz**; Vice-présidente | **Elisabeth Stalder**; Membres | **Christophe Favre, Isabelle Isch, Olivier Joss, Jean Keller, Georges Rychner**

Environnement

Président | **Bastien Guex**; Vice-présidente | **Fabienne Pitteloud**; Membres | **Cristina Dellamula, Lorella Glaus-Lembo, Marie-France Mutillod, Nicole Picard Flumet, Christine Vizcaino**

Finances

Président | **Jean Keller**; Vice-président | **Bastien Guex**; Membres | **Carol Borloz-Neuffer, Lorella Glaus-Lembo, Nicole Picard Flumet, Elisabeth Stalder, Julie Udry**

Aménagement du Territoire & Mobilité

Président | **Fabienne Pitteloud**; Vice-président | **Christophe Favre**; Membres | **Lorella Glaus-Lembo, Olivier Joss, Georges Rychner, Elisabeth Stalder, Christine Vizcaino**

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres | **Carol Borloz-Neuffer, Isabelle Isch, Marie-France Mutillod**

Commission consultative du GICORD

Membre | **Cristina Dellamula**

Groupement intercommunal de la crèche

Membres | **Lorella Glaus-Lembo, Bastien Guex**

Groupement des législatifs de la Rive Droite

Membres | **Christophe Favre**

Taxation

Président | **Wolfgang Honegger**
Vice-président | **Michel Stalder**
Membre | **Andreas Baumgartner**

LÉGISLATURE 2011-2015

Exécutif sortant

Maire | **François Mazenod**

Adjoints | **Michel Stalder, Andreas Baumgartner**

Bureau du Conseil Municipal sortant

Présidence | **Wolfgang Honegger**

Vice-présidence | **Carol Borloz-Neuffer**

Secrétaire | **Fabienne Pitteloud**

Conseillers municipaux sortant

Conseillers |

Anne Boada (PLR)

Carol Borloz-Neuffer (GIG)

Christophe Favre (GIG)

Georg Feyer (GIG)

Bastien Guex (GIG)

Wolfgang Honegger (PLR)

Isabelle Isch (PDC)

Jean Keller (PLR)

Philippe Lagrange (PLR)

Erika Mottier (PDC)

Marie-France Mutillod (PLR)

Fabienne Pitteloud (PDC)

Marco Realini (PLR)

Georges Rychner (PLR)

Anne-Claude Semon (GIG)

Elisabeth Stalder (PLR)

Viken Vartzbéd (PLR)



					M. Andreas Baumgartner		M. Noun Jacques Sanou
				M. Wolfgang Honegger	M. Michel Stalder		
Mme Christine Vizcaino	M. Bastien Guex	M. Jean Keller	M. Christophe Favre				
Mme Lorella Glaus-Lembo				M. Georges Rychner	M. Olivier Joss	Mme Marie-France Mutillod	
		Mme Julie Udry					Mme Fabienne Pitteloud
	M. Joël Schmulowitz	Mme Elisabeth Stalder			Mme Carol Borloz-Neuffer		
						Mme Nicole Picard Flumet	
							Mme Isabelle Isch



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GENTHOD

37, rue du Village | 1294 Genthod
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85
info@genthod.ch | www.genthod.ch

